

**Ministère des Enseignements Supérieurs
de la Recherche et de l'Innovation**



**Institut de Gestion des Risques Industriels
et du Développement Durable
(IN.G.R.I.D. D)**

**BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice**



**Fédération Burkinabè de Football (FBF)/
Direction du Département de l'Arbitrage
(DDA)**

RAPPORT DE STAGE

En vue l'obtention de la Licence professionnelle en santé, sécurité et situation d'urgence

THEME

**« OPTIMISATION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES
ARBITRES DE FOOTBALL : CAS DES ARBITRES DU
CHAMPIONNAT DE PREMIERE DIVISION DU BURKINA FASO. »**

Présenté par : **PAGABELEM Souleymane**

Président du jury : Dr. BALAAM Konamadji

Directeur de rapport : M. KABORE Sako Eric

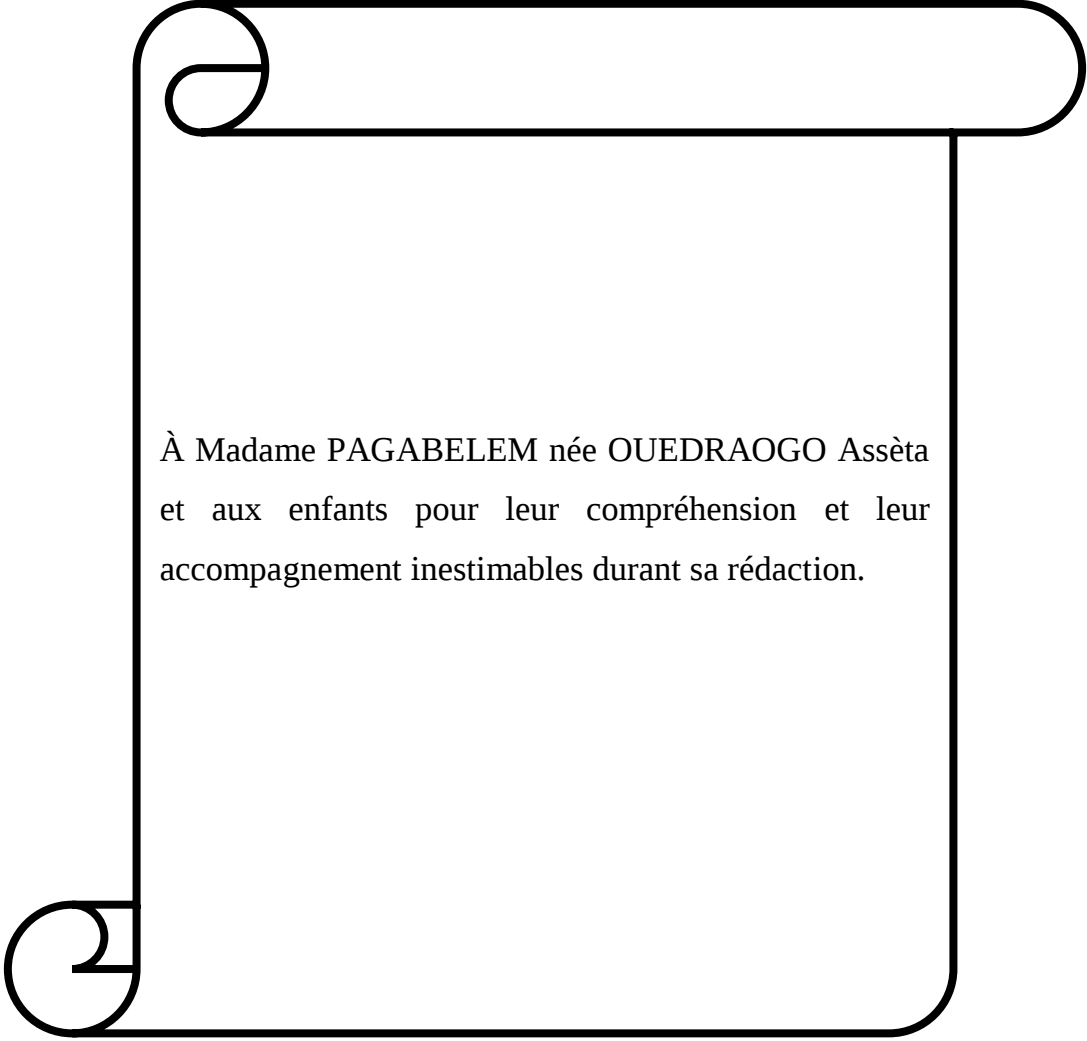
Maître de stage : M. SESSOUMA Drissa Modeste

Date : 04 avril 2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS	III
GLOSSAIRE	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES	VII
RESUME	VIII
ABSTRACT.....	VIII
SIGLES ET ABREVIATIONS	IX
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....	4
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE L’ETUDE.....	12
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSIONS	24
CHAPITRE I : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	25
CHAPITRES II : DISCUSIONS DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	50
CONCLUSION.....	57
TABLE DES MATIÈRES.....	58
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES	LXII

DEDICACE



À Madame PAGABELEM née OUEDRAOGO Assèta
et aux enfants pour leur compréhension et leur
accompagnement inestimables durant sa rédaction.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à l'endroit de :

- ✓ Mon Directeur de rapport pour son accompagnement et ses conseils ;
- ✓ Mon Maître de stage pour sa disponibilité inestimable ;
- ✓ L'administration de INGRIDD pour son appui dans le choix du Directeur de rapport ;
- ✓ Tout le corps professoral de INGRIDD pour leur disponibilité à nous donner les enseignements nécessaires nous permettant de conduire un tel travail ;
- ✓ Mes camarades étudiants pour le partage d'expérience ;
- ✓ Tous les arbitres et toutes les personnes de ressources qui ont donné un peu de leur temps pour nous écouter et nous donner le maximum d'informations utiles à notre étude ;
- ✓ Tous ceux qui de près ou de loin n'ont ménagé aucun effort pour nous être utiles.

GLOSSAIRE

Analyse des risques : c'est une démarche d'identification des sources de dangers et des situations associées pouvant conduire à des dommages sur les personnes, l'environnement ou les biens.

Accident : Évènement non désiré qui entraîne des conséquences / des dommages sur les cibles.

Club sportive : association sportive à but non lucratif avec pour objectif la promotion d'une discipline sportive.

Danger : cause capable de provoquer toute atteinte à l'intégrité physique et/ou mentale de l'individu, tout ce qui peut dégrader les biens et l'environnement. Il peut être présent ou potentiel, connu ou inconnu, imminent ou différé.

Domage : lésion et/ou atteinte à la santé ; aux biens, à l'environnement.

Évaluation des risques : démarche qui se base sur l'analyse du risque pour décider s'il est tolérable ou intolérable. Elle revient à comparer les niveaux de risques.

Entraîneur : c'est une personne qui possède les compétences nécessaires pour enseigner la pratique d'une discipline sportive donnée.

Employeur : c'est une personne, une entreprise ou autre organisation qui emploie des salariés

Employé : personne rétribuée pour produire un travail au sein d'une administration ou d'une entreprise.

Environnement : c'est l'ensemble des éléments qui entourent une espèce et qui contribuent pour certains à assurer les besoins naturels desdites espèces.

Esplanade : vaste espace libre de terrain plat dégagé en avant ou aux abords d'un édifice.

Fédération sportive : c'est une association sportive réunissant d'autres associations de moindre taille, généralement des clubs sportifs, des ligues régionales œuvrant dans un but commun.

Identification des risques : c'est une démarche visant à recenser toutes les sources de dangers et à les caractériser.

Incident : évènement peu important en lui-même mais capable d'entraîner de graves conséquences.

Ligue sportive : regroupement de plusieurs associations sportives ou clubs de sport amateur ou professionnel dans les limites territoriales d'une région.

Société assurance : entreprise d'assurance qui fournit une prestation lorsqu'un évènement indépendant de la volonté d'un assuré survient.

Risque : Possibilité de survenance d'un dommage résultant d'une exposition à un phénomène dangereux.

Risque biologique : c'est un risque lié à la présence d'agents biologiques pathogènes en milieu de travail.

Risque mécanique : c'est tout risque pouvant survenir suite au contact entre un élément en mouvement avec une partie du corps humain et provoquer des blessures.

Risque physique : ce sont les risques liés à l'environnement de travail (bruit, éclairage, vibrations, chaleur, froid...).

Risques psychosociaux : c'est tout risque pouvant impacter négativement sur la santé physique et mentale des travailleurs.

Travail à temps partiel : tout travail dont la durée d'exécution est inférieure à la durée hebdomadaire légale.

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Genre des arbitres enquêtés	25
GRAPHIQUE 2 : Grades des arbitres enquêtés.....	26
GRAPHIQUE 3 : Nombre d'année d'expérience des arbitres enquêtés en D1	26
GRAPHIQUE 4 : Tranche d'âge des arbitres enquêtés.....	27
GRAPHIQUE 5 : Taux des arbitres ayant des occupations en plus de l'arbitrage	28
GRAPHIQUE 6 : L'attitudes des employeurs vis-à-vis de l'arbitrage	28
GRAPHIQUE 7 : Évènements subis par les arbitres au cours de matchs	29
GRAPHIQUE 8 : Situations pouvant stresser les arbitres au cours d'un match et proportion.	30
GRAPHIQUE 9 : Arbitres ayant été victimes ou non d'accident pour raison de match.....	31
GRAPHIQUE 10 : Réaction des arbitres sur les dispositions prises en cas d'accident	31
GRAPHIQUE 11 : Types de blessure et proportion d'arbitres ayant été victimes	32
GRAPHIQUE 12 : Avis des arbitres sur le niveau de salubrité des vestiaires	33
GRAPHIQUE 13 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade IJC.....	33
GRAPHIQUE 14 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade Wobi	34
GRAPHIQUE 15 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade de Ziniaré.....	35
GRAPHIQUE 16 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade de Koudougou.....	36
GRAPHIQUE 17 : Avis des arbitres sur le niveau de l'éclairage des vestiaires	37
GRAPHIQUE 18 : Impression des arbitres de la qualité de l'éclairage des projecteurs du stade IJC.....	38
GRAPHIQUE 19 : Préférence des arbitres sur le type de pelouse.....	38
GRAPHIQUE 20 : Appréciations des arbitres de la visite médicale	39
GRAPHIQUE 21 : Impression des arbitres sur la qualité du dispositif sécuritaire lors des matchs	40
GRAPHIQUE 22 : Appréciations des mesures préventives prises lors des tests de valeur physique	40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: fréquence d'occurrence	18
Tableau 2: échelle de cotation en gravité	18
Tableau 3 : taille des échantillons	20
Tableau 4: récapitulatif des principaux risques auxquels les arbitres sont exposés.....	43
Tableau 5 : évaluation et hiérarchisation des principaux risques.....	44
Tableau 6 : récapitulatif des principaux risques.....	54

LISTE DE FIGURE

Figure 1: grille de criticité	19
-------------------------------------	----

RESUME

Les risques professionnels sont considérés de nos jours comme un véritable problème de société au regard des nombreux préjudices causés aux travailleurs, à la société et à l'économie. L'arbitrage des disciplines sportives, à l'image de tous les secteurs d'activité, expose les acteurs à de nombre risques de gravité diverse et de probabilité d'occurrence variables.

C'est dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiènes, de santé et de sécurité des arbitres de football de première division du Burkina Faso, que nous avons mené cette étude dont le thème est : « Optimisation de la santé et de la sécurité des arbitres de football : cas des arbitres du championnat de première division au Burkina Faso ». Pour y parvenir nous avons procédé par des enquêtes, des entretiens et des observations directes sur les différents stades du pays où se tiennent les matchs de cette catégorie.

L'étude nous a permis de savoir que les arbitres sont exposés à de nombreux risques dont les principaux sont : les agressions physiques et/ou verbales, l'exposition à des agents pathogènes, les accidents de trajet, le surentrainement et la défaillance sécuritaire des matchs.

Au regard de ces risques, nous avons formulé des recommandations.

ABSTRACT

Occupational risks are nowadays considered a real social problem in view of the many harms caused to workers, society and the economy. The refereeing of sports disciplines, like all sectors of activity, exposes actors to a number of risks of varying severity and probability of occurrence. It is in order to contribute to the improvement of hygiene, health and safety conditions of football referees of the first division of Burkina Faso, that we conducted this study whose theme is: "Optimization of the health and safety of football referees: case of referees of the first division championship in Burkina Faso". To achieve this, we have carried out surveys, interviews and direct observations on the different stadiums in the country where matches in this category are held.

The study allowed us to know that referees are exposed to many risks, the main ones being: physical and/or verbal aggression, exposure to pathogens, commuting accidents, overtraining and safe failure of matches.

In light of these risks, we have made recommendations.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APR	: Analyse Préliminaire des Risques
ASFA-Y	: Association Sportive du Faso-Yennega
AT	: accident de Travail
AVC	: Accident Vasculaire Cérébral
BNSP	: Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
CAF	: Confédération Africaine de Football
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CCA	: Commission Centrale des Arbitres
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DDA	: Direction du Département de l'arbitrage
DSST	: Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail
EFO	: Etoile Filante de Ouagadougou
FBF	: Fédération burkinabè de Football
FIFA	: Fédération internationale de football association
IFAB	: International Football Association Board
IJC	: Issoufou Joseph Conombo
IT	: Inspection du Travail
LFP	: Ligue de Football Professionnel
MP	: Maladie professionnelle
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OST	: Office de Santé des Travailleurs
UFOA	: Union des Fédérations Ouest Africaines de Football
COMET	: Centre omnisport des étalons

INTRODUCTION

Les risques professionnels sont de nos jours un défi énorme auquel doivent faire face les décideurs politiques et les entreprises. Ces risques impactent négativement non seulement le fonctionnement et la productivité des entreprises mais aussi la société, l'économie et l'environnement. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT) toutes les 15 secondes, 153 travailleurs sont victimes d'un accident lié au travail. Ces accidents de travail (AT) constituent une charge économique qui est estimée à 4% du produit intérieur brut (PIB) mondial, soit le montant astronomique de 2800 milliards de dollars.

Selon la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) du Burkina, 1383 accidents de travail et maladies professionnelles déclarés ont été enregistrés au cours de l'année 2020. Ces risques sont des phénomènes qui n'épargnent aucun secteur d'activité.

Le sport, un fait social de pratique très diversifiée n'est pas à l'abri des risques professionnels. Les activités physiques et sportives à l'image de tout travail humain, présentent des effets néfastes sur la santé et la sécurité des pratiquants.

Le football est l'activité sportive la plus populaire et la plus pratiquée au monde, en témoigne le nombre important de fédérations existantes sur la planète. D'après l'actuel Président de la FIFA Gianni INFANTINO, la fédération compte deux cent onze (211) associations membres réparti dans le monde. Le football mobilise un nombre important d'acteurs pour sa pratique compétitive.

Au nombre des acteurs du football burkinabè figurent en bonne place les arbitres. En effet, les arbitres, officiels d'un match, autrefois appelés « **les hommes en noir** », sont des sportifs chargés de diriger la rencontre et doivent à ce titre, veiller à ce qu'elle se déroule bien. Spécifiquement, ils doivent faire respecter l'esprit et les lois du jeu et assurer dans la mesure du possible, la protection des joueurs. Pour cette saison 2022-2023, soixante-douze (72) arbitres ont la lourde charge de faire appliquer les lois du jeu au championnat de première division du Burkina Faso. Cette activité n'est pas de tout repos car, elle met les arbitres face à de nombreux défis tels les entraînements au cours de la semaine, l'arbitrage des matchs les week-ends, les voyages, les déplacements pour rejoindre les terrains, la participation aux réunions de critique des matchs, etc.

Malgré les nombreux efforts consentis par la Fédération Burkinabè de Football (FBF) et la Ligue de Football Professionnel (LFP) organisatrice du championnat de première division de

football, pour mettre tous les acteurs à l'aise dans leurs tâches, les arbitres restent jusqu'à présent exposés à un certain nombre de risques professionnels.

Le but de ce rapport est d'examiner l'ensemble des tâches exécutées par les arbitres, ainsi que l'environnement dans lequel elles sont réalisées, afin d'appréhender les facteurs susceptibles de porter atteinte à la santé et la sécurité de ces acteurs incontournable du football au Burkina Faso. C'est donc pour nous, le lieu de rechercher tous les facteurs de risques pouvant causer des dommages à la santé et à la sécurité de ces acteurs du football au Burkina Faso. Nous aborderons la suite de notre travail en respectant le plan suivant :

PREMIERE PARTIE : Cadre théorique et méthodologique

Chapitre I : cadre théorique

Chapitre II : cadre méthodologique

DEUXIEME PARTIE : présentation des résultats et discussions

Chapitre I : présentation des résultats ;

Chapitre VI : discussions et recommandations.

.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

1.1. Problématique

Le sport tel que pratiqué aujourd'hui au Burkina Faso trouve ses origines des périodes coloniales. L'histoire du sport en Afrique et particulièrement au Burkina Faso est liée à la colonisation qui crée les premières institutions sportives, militaires, scolaires et civiles avant que les jeux régionaux ne s'organisent dans les différentes entités géopolitiques sous la conduite de la métropole (Charles ZONGO, 2015).

Les disciplines sportives pratiquées sur la planète sont nombreuses. Le football est l'une d'elles. En effet, le football se joue sur tous les continents, dans tous les pays et à tous les niveaux selon « International Football Association Board (IFAB) ».

Le football tire ses origines du « Cuju » qui est un jeu qui se jouait en Chine uniquement avec les pieds, entre deux équipes composées chacune de douze joueurs dont les buts étaient suspendus de 30 ou 40m au-dessus du sol (Source : *blogs.ac-normandie.fr*).

En 1848, Henry de Winton et John Charles Thring de l'université de Cambridge en Angleterre, rédigent une première liste de règles du football (*fr.m.wikipedia.org*). Depuis lors, elles n'ont cessé d'évoluer. En 1890 et dans l'intention que l'arbitre soit plus près des actions pour mieux apprécier les fautes, celui-ci a été introduit au centre du terrain (Source : *blogs.ac-normandie.fr*). Il va alors désormais devenir un athlète plein car, il est amené à courir partout sur le terrain. Il doit pour ce faire, savoir se placer et être au bon endroit au bon moment tout au long du match. Ce qui est de nature à rendre l'arbitrage de football constamment exigeant. Selon l'ancien arbitre international français Michel Vautrot : « Être un arbitre de football au XXème siècle n'est peut-être pas trop difficile, mais le demeurer l'est beaucoup plus ». Ceci pour montrer à quel point le métier d'arbitrage est un travail qui exige de son pratiquant assez de sacrifice.

En plus de fournir un effort intellectuel pour maîtriser les lois du jeu, les arbitres de football doivent avoir une bonne condition physique, la maintenir et être efficaces sur les terrains lors des matchs. Ce qui les oblige à s'entraîner régulièrement. De ce fait, ils sont soumis à une visite médicale et à un test de valeur physique avant le démarrage de chaque saison de championnat.

Cependant, à l'image de toute activité humaine ; l'arbitrage n'est pas sans conséquence sur la santé et la sécurité des arbitres. En effet, l'arbitre de football d'une manière générale et, celui

du Burkina Faso en particulier, est exposé à des risques professionnels de natures diverses et à des degrés variés. Les facteurs de risques auxquels sont exposés les arbitres de football sont de deux catégories : les facteurs intrinsèques et les facteurs extrinsèques. Les facteurs intrinsèques se rapportent aux caractéristiques de chaque arbitre. Il s'agit de ses capacités musculaires en termes de force, de souplesse, ou encore, de sa particularité anatomique. Les facteurs extrinsèques sont définis comme étant des facteurs liés à l'environnement de l'athlète. Il s'agit de l'ambiance sur les terrains les jours de match, le volume et les moments d'entraînement, les déplacements sur et pour se rendre sur les terrains de jeu ou, les voyages pour des raisons de match, l'état et le confort des vestiaires des arbitres. Notre analyse se portera seulement sur les facteurs extrinsèques au regard non seulement du temps qui nous est imparti pour la rédaction du mémoire mais aussi des exigences scientifiques que cette démarche recommande.

A noter qu'en plus de cet environnement du terrain, des locaux réservés aux arbitres et les conditions difficiles de voyage, les arbitres font l'objet de violences et d'agression de toutes sortes.

En effet, il ne se passe pas une saison sportive, sans que les arbitres ne soient victimes d'actes de violences, d'agressions physiques ou verbales, d'incivilité, et de bien d'autres risques. En témoignent les quelques exemples cités plus bas :

- en 2017, lors d'un match opposant le club de football « Etoile Filante de Ouagadougou (EFO) » à celui du « Santos Football Club », lors de la 18^e journée du championnat de 1^{ère} division, les supporters de EFO se sont mal comportés contre les arbitres de la rencontre (*le faso.net*).
- lors de la saison 2018-2019 du même championnat de DI, à l'occasion d'un match de la 8^e journée qui opposait l'EFO à l'Union Sportive de la Comoé (USCO), les supporters du club hôte ont troublé la rencontre, accusant les arbitres de mauvaise prestation.
- lors de la même saison, un supporter de Rahim Football Club (RAHIMO) a agressé l'arbitre du match qui opposait son club à celui de Majestic Football Club.
- en 2019, lors d'un match de la 26^e journée du Championnat de la 1^{ère} division, ayant opposé le club Union Sportif de la Comoé (USCO) à celui de l'Association Sportive du Faso Yennega (AS FA-Y), les arbitres ont été agressés par les supporters de l'USCO, ce qui avait occasionné la blessure du 4^e arbitre suite à un jet de projectile sur sa tête (*Rapport du match n°62 de l'arbitre*).

- toujours dans la même saison et précisément le 03 février 2019 lors de la 17^e journée ayant mis en opposition le club EFO à celui de RAHIMO, les supporters de EFO ont agressé les arbitres avant, pendant et après le match (*Rapport du match n°136 de l'arbitre*).
- lors de la 15^e journée de la saison 2019-2020 tenue le 13/12/2020 au stade Issoufou Joseph CONOMBO à Ouagadougou, les arbitres de la rencontre ont été pris à partie par des supporters. Suite à cet incident, le premier assistant a reçu des jets de sachets d'eau du public.
- le 15 mai 2021, au stade Issoufou Joseph CONOMBO, le match EFO contre l'Association Sportive de la SONABEL (AS SONABEL) n'est pas allé à son terme car, un des arbitres assistants a reçu un projectile jeté par un supporter depuis les gradins (*Sidwaya du 10 juin 2021*).
- Rien que pour la saison 2020-2021, on a dénombré une dizaine d'agressions contre les arbitres lors des rencontres dans plusieurs villes du pays (*Sidwaya du 10 juin 2021*).

Ces violences et agressions physiques ou verbales perpétrées le plus souvent par les supporters des équipes, ne sont malheureusement pas les seuls risques auxquels les arbitres sont exposés. En effet, l'arbitrage du football est une activité qui nécessite une importante dépense énergétique au même titre que les sportifs de haut niveau. Pour y faire face, l'arbitre doit beaucoup s'entraîner pour, non seulement valider son test de valeur physique mais aussi, être à la hauteur des matches qu'il officiera. Il peut alors être victime de risques liés à la pratique de l'activité physique. En témoigne le décès en 2012, de l'arbitre international burkinabè, quelques minutes après avoir validé son test physique. On se rappelle également du décès de l'arbitre international français suite à un accident vasculaire cérébral (A.V.C.), alors qu'il s'entraînait (*Le Parisien du 16 novembre 2022*).

D'autres situations dangereuses telles que les accidents de trajet, l'exposition à des agents pathogènes et aux conditions climatiques, la mauvaise qualité des infrastructures pour ne citer que ceux-là, peuvent être des sources de dommages pour la santé et la sécurité des arbitres de football.

Ce qui précède, nous conduit à la formulation des questions suivantes. Quelles sont les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des arbitres intervenants au championnat de football de première division au Burkina Faso ? Ces mesures sont-elles suffisantes ? Quelle pourrait être notre contribution à l'amélioration de la santé et de la sécurité des arbitres ?

Les réponses à ces questions contribueront sans nul doute, à l'amélioration de la santé et de la sécurité de ces sportifs.

1.2. Objectifs de l'étude

Notre étude se décline en deux types d'objectifs : l'objectif général et les objectifs spécifiques.

1.2.1. L'objectif général

L'objectif global de cette étude est de contribuer à l'amélioration de la santé et de la sécurité des arbitres de football intervenant dans le championnat de football de première division du Burkina Faso.

1.2.2. Les objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit pour nous dans le cadre de cette étude de/d' :

- analyser les environnements de prestation des arbitres et les autres activités connexes se rapportant à l'arbitrage ;
- identifier, analyser et évaluer les dangers, les situations dangereuses et les risques liés à l'arbitrage ;
- traiter les risques et de proposer des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité des arbitres.

1.3. Intérêt de l'étude

L'intérêt de l'étude est de :

- permettre de cerner les facteurs de risques liés à ce métier ;
- contribuer à l'orientation d'axes d'interventions pour la promotion de la santé et de la sécurité des arbitres de football.
- contribuer à l'élargissement des notions sur la prévention des risques professionnels d'une manière générale et ceux se rapportant particulièrement à l'arbitrage de football;
- mettre en pratique les connaissances théoriques en matière d'évaluation des risques reçues à l'institut ;
- permettre d'obtenir la licence professionnelle en santé, sécurité et situation d'urgence.

1.4. Les limites de l'étude

Comme signalé précédemment dans la problématique, notre étude se focalisera uniquement sur l'analyse des facteurs extrinsèques. Au regard du temps et des exigences scientifiques supplémentaires que cela impose. En d'autres termes, l'analyse intrinsèque voudrait que l'on prenne en compte les facteurs anatomique et physiologique dans la recherche des facteurs de risques de blessures dû à la pratique du sport.

1.5. Définitions des concepts

Mener une réflexion en matière de prévention des risques sur la santé et la sécurité des arbitres de football du championnat de football de première division, passe par la définition des termes se rapportant au thème de l'étude. Ces termes sont :

1.5.1. Optimisation

Selon le dictionnaire français Le Larousse, le mot optimisation vient de l'anglais « optimize » qui signifie faire quelque chose en mieux. L'optimisation est l'action de développer une activité le plus efficacement possible, c'est-à-dire avec le moins de ressources et dans le plus bref délai. En d'autres termes, l'optimisation signifie effectuer une tâche de la façon la meilleure que précédemment.

Dans notre contexte, « l'optimisation », est l'action de faire ou de rendre quelque chose meilleure par rapport à son état actuel. Il s'agit d'améliorer l'état ou la situation de quelque chose. Il est de notre devoir, en plus des efforts faits par la Fédération Burkinabè de Football pour améliorer les conditions de travail des arbitres, de faire des propositions dans le sens d'améliorer la santé et la sécurité des arbitres de football.

1.5.2. Santé

D'après le dictionnaire français Le Robert, la santé est un bon état physiologique d'un être vivant, le fonctionnement régulier et harmonieux de l'organisme.

Selon OMS, la santé se définit comme étant un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

Dans notre contexte, nous définissons la santé comme étant le bien-être physique, mental, social et environnemental dont ont besoin tous les êtres humains.

1.5.3. Sécurité

Étymologiquement, sécurité vient du latin « Securitas » qui signifie absence de soucis, tranquillité de l'âme.

La sécurité est un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser leurs aspirations. C'est un préalable à l'amélioration et au maintien de la santé et du bien-être de la population. Elle est la résultante d'un équilibre dynamique qui s'établit entre les différentes composantes d'un milieu donné. (Pierre M. et Al, 1998).

Être en sécurité, c'est être à l'abri de toute situation désagréable pouvant porter préjudice sur notre santé et notre sécurité en tout lieu et en tout temps.

1.5.4. Sport

Selon les termes du dictionnaire français Le Larousse, le sport est un ensemble d'activités physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs donnant généralement lieu à des compétitions pratiquées en observant certaines règles précises.

Selon le site lesdefinitions.fr/sport, le sport est un ensemble d'exercices physiques où l'on doit respecter des règles, pouvant aussi être une pratique orientée vers la compétition. Bien que la capacité physique (l'endurance/la résistance) soit l'élément-clé pour le résultat final de la pratique sportive, d'autres facteurs sont également décisifs, comme l'adresse mentale (ou la coordination) ou encore l'équipement du sportif. Outre les compétences sportives auxquelles la discipline fait appel, le sport est un divertissement aussi bien pour les pratiquants que pour les spectateurs.

Le sport est un fait social de pratique très ancienne, regroupant beaucoup de disciplines. Certains se pratiquent sans objet de jeu, par contre d'autres le sont par l'entremise d'un objet de jeu appelé ballon dans le cadre du football.

1.5.5. Arbitre et arbitrage

Selon Le Larousse, l'arbitre est une personne qui a pour mission de trancher un litige à la place d'un juge public membre d'un tribunal arbitral.

Dans le domaine du sport, l'arbitre est donc un officiel ayant la lourde charge de diriger un match et de veiller à ce qu'il se déroule dans l'esprit et le respect des lois qui régissent la pratique de la discipline. Il doit veiller à la sécurité de joueurs et leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes.

L'arbitrage est l'autorité donnée à l'arbitre pour faire respecter les lois du jeu par les équipes en opposition sur le terrain de football (*statut de l'arbitrage du Burkina Faso*).

1.6. Présentation du milieu de stage

En rappel notre stage s'est déroulé à la fédération burkinabè de football (FBF) et précisément à la Direction du département de l'arbitrage (DDA).

1.6.1. Cadre de l'étude : la fédération burkinabè de football

a. Historique de la FBF

La FBF a été fondée en 1960 sous le nom de Fédération Voltaïque de football et est affiliée à la FIFA et à la CAF depuis 1964. En 1984, avec le changement du nom du pays, elle est appelée Fédération Burkinabè de Football (FBF). Le championnat national de football a vu le jour en 1961. Créée en 2014, la ligue de football professionnel est désormais l'organisatrice du championnat national de première division avec comme objectif de structurer et de rendre professionnel le football burkinabè.

b. Buts de la FBF

La FBF a pour buts de :

- régler et améliorer la pratique, de promouvoir et de contrôler le football sur l'ensemble du territoire national en tenant compte du fair-play et de son impact universel, éducatif, culturel, humanitaire et socioéconomique ;
- organiser les compétitions de football sur toutes ses formes au plan national en définissant, au besoin et de façon précise les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent ;
- protéger et sauvegarder les intérêts communs de ses membres ;
- faire respecter les statuts, les règlements, les directives et les décisions de la FIFA, de la CAF et de l'UFOA zone B ainsi que les lois du jeu afin d'en prévenir toute violation ;

- empêcher que des méthodes ou pratiques ne mettent en danger, l'intégrité du jeu ou des compétitions ou ne donnent lieu à des abus dans le football ;
- contrôler et superviser toutes les rencontres amicales de football sous toutes ses formes qui se disputent par ses membres affiliés sur l'ensemble du territoire du Burkina Faso ;
- gérer les relations sportives internes en matière de football sous toutes ses formes ;
- accueillir les compétitions de niveau international ou autres ;
- défendre en général les intérêts moraux et matériels du football burkinabè.

c. Situation géographique

La FBF est située à Ouaga 2000 plus précisément du côté Est du palais présidentiel de « Kosyam » et au Sud du centre omnisport des étalons (COMET).

1.6.2. Champ de l'étude : arbitrage du football

Notre stage s'est déroulé précisément à la Direction du département de l'arbitrage (DDA) avec des sorties sur les terrains pour voir à quoi, les arbitres peuvent être exposés.

Ce département, recommandé par la FIFA, est une structure de la FBF. Il est dirigé par un directeur nommé par le Président de la Fédération sur proposition du président de la CCA.

Il est chargée de/d' :

- assister la CCA ;
- mettre en œuvre les décisions adoptées par la CCA ;
- exécuter les tâches relatives à la logistique de l'arbitrage ;
- mettre en œuvre les programmes de performance des arbitres adoptés par la CCA ;
- assurer toutes les tâches à elle confiées par la CCA.

Le stage à la DDA nous a donné l'occasion d'être auprès des arbitres et de bien d'autres acteurs du football. Cela nous a permis d'obtenir les résultats présentés dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

2.1. Revue de littérature

Il s'agit de la présentation des textes législatifs et réglementaires et les résumés d'ouvrages ayant un rapport avec le thème que nous avons utilisés afin d'atteindre les objectifs de cette étude. Nous avons exploité des textes de lois et des règlements relatifs à la prévention des risques professionnels d'une part et, d'autre part, ceux qui régulent la pratique du sport au Burkina Faso.

2.1.1. Les textes de référence en matière de prévention des risques professionnels au Burkina Faso

❖ Les textes nationaux

Le code du travail et le code de sécurité sociale sont des documents de référence en matière de prévention des risques professionnels au Burkina Faso.

La loi n° 028 -2008/AN portant code du travail au Burkina Faso : les articles 235 à 271 sont essentiellement consacrés à la sécurité et à la santé au travail et aux services sociaux d'entreprise. Cette loi stipule à son article 236 que le chef d'établissement prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs de l'établissement y compris les travailleurs temporaires, les apprentis et les stagiaires.

Le code de sécurité sociale : la loi n°015-2006 du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.

❖ Quelques Conventions ratifiées par le Burkina Faso

La protection des travailleurs contre les maladies professionnelles et les accidents résultant du travail constitue l'une des tâches qui incombe à l'Organisation Internationale du Travail (OIT). C'est ainsi que les conventions sont élaborées par l'OIT et soumises à ratification aux pays membres et les recommandations non soumises à ratification. La ratification d'une convention par un pays l'oblige d'en appliquer les dispositions. C'est l'engagement dudit pays d'assurer la conformité de sa législation et de sa pratique avec les normes inscrites dans ladite convention. Au titre des conventions en rapport avec la santé et la sécurité des travailleurs ratifiées par le Burkina, nous pouvons citer :

La convention N°161(1985) concernant les services de santé au travail à travers la surveillance des lieux de travail ratifié le 25 Août 1997 :

Article 1, paragraphe 2 : les services de santé au travail doivent conseiller l'employeur, les travailleurs représentants dans l'entreprise sur les exigences requises pour établir et maintenir un milieu de travail sûr et salubre, propre à favoriser une santé physique et mentale optimale en relation avec le travail et l'adaptation du travail aux capacités du travailleur compte tenu de leur état de santé physique et mentale. La surveillance du milieu de travail consiste à :

- identifier et évaluer les facteurs de risques en milieu de travail ;
- évaluer les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ;
- évaluer les moyens de protection individuelle et collective.

Article 13 : tous les travailleurs doivent être informés des risques pour la santé inhérente à leur travail.

La Convention N° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail (2006) ratifiée par le Burkina Faso le 13 Octobre 2006. Cette convention vise à promouvoir une culture de prévention en matière de sécurité et santé pour aboutir progressivement à un milieu de travail sûr et salubre. Elle prévoit que l'Etat qui la ratifie doit développer, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, une politique, un système et un programme national de sécurité et de santé au travail.

Au titre des recommandations en rapport avec la santé et la sécurité des travailleurs, nous pouvons citer :

La recommandation N° 171(1985) qui accompagne la convention N° 161 sur les services de santé au travail, en son point C portant sur la formation, l'éducation, l'information et les conseils, stipule en son **article 19** que les services de santé au travail devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programme d'information, d'éducation et de formation destiné au personnel de l'entreprise concernant la santé et l'hygiène en relation avec le travail.

2.1.2. Quelques textes régissant la pratique des activités physiques et sportives au Burkina Faso

a. Les textes d'ordre général

De nombreux textes de lois régulent la pratique du sport au Burkina Faso, parmi ces textes on peut citer :

- ❖ **Le document de politique nationale en matière des sports (PNS).** Le PNS est un document cadre d'orientation stratégique de l'action gouvernementale et celle de l'ensemble des partenaires.
- ❖ **La loi 050-2019/AN du 21 novembre 2019 portant loi d'orientation des sports et des loisirs au Burkina Faso** stipule à son article 2 que l'Etat ; les collectivités territoriales, les fédérations sportives et de loisirs prennent les dispositions nécessaires pour garantir l'accès de tous, sans distinction aucune, aux activités physiques sportives et de loisirs.

Dans le même document, plus loin dans son article 28, il est fait mention du rôle que doit jouer les fédérations sportives. Cet article stipule que les fédérations sportives ont pour objet l'organisation, l'administration et la gestion des manifestations sportives de leur ressort. Ce qui sous-tend qu'elles sont garantes de la santé et de la sécurité de tous les acteurs avant et pendant les manifestations sportives qu'elles organisent.

b. Les textes de références régissant le football au Burkina Faso

En ce qui concerne la FBF, elle est régie par un ensemble de textes ayant valeurs juridiques. C'est notamment :

- ❖ **Les règlements généraux, code d'éthique et de discipline ;**

Ce document stipule à son **article 72** que : « les arbitres et autres officiels bénéficient aux frais de la FBF d'une assurance accidents et dommages corporels. Ces accidents et dommages corporels doivent résulter des activités de la FBF. Son **article 74** précise qu'au cours de chaque saison, les arbitres sont soumis à des examens médicaux et physiques obligatoires, définis par la FIFA. Les examens médicaux sont : l'acuité visuelle, la visite corporelle et l'électrocardiogramme. Quant au test de valeur physique, il s'agit d'une course fractionnée et d'un sprint(vitesse) sur 40 m répété 6 fois.

- ❖ **Le règlement du championnat national de football de 1^{ère} division ;**

Le règlement du championnat stipule à son **article 36** que tout dirigeant qui aura, à l'occasion d'un match ; incité les joueurs ou les spectateurs à se conduire d'une manière incorrecte à l'égard d'un officiel, ou à porter la main sur lui, sera sanctionné conformément au barème du code disciplinaire des règlements généraux de la FBF et, sans préjudice des poursuites judiciaires. A cet effet, les rapports des officiels (commissaire, délégué, arbitres) sur les circonstances des incidents sont exigés. Dans cet ordre d'idée, l'**article 37** met en garde les supporters contre les violences sur les officiels en ces termes : « tout spectateur qui aura

délibérément proféré des injures à l'endroit des officiels (commissaire, délégué, arbitres) ou qui aura exercé des voies de fait sur leur personne sera expulsé du terrain et/ou appréhendé pour être mis à la disposition de l'officier de police judiciaire le plus proche ».

❖ **Le statut de l'arbitrage burkinabè de football**

Le statut de l'arbitrage burkinabè définit et précise les structures, les attributions et le mode de fonctionnement de celui-ci. Il précise également les fonctions de l'arbitre, ses relations avec l'ensemble des parties prenantes du football, les règles de son recrutement et du déroulement de sa carrière.

2.1.3. Mesure gouvernementale pour la prévention et le soin des blessures chez les sportifs

Pour la prévention et le suivi des blessures liées aux activités physiques et sportives, l'Etat a créé une direction générale dénommée **Direction générale du centre national médicosportif (DGCNMS)**. Cette direction est rattachée au Ministère en charge des sports et est chargée du/de :

- suivi médical des sportifs professionnels et amateurs ;
- suivi médical entrant dans le cadre de la pratique des activités physiques et sportives ;
- la délivrance du certificat de non contre-indication à la pratique sportive ;
- la mise à jour du livret médical des sportifs ;
- l'encadrement médical des manifestations sportives ;
- l'accompagnement des fédérations sportives pour la mise en place des commissions médicales fonctionnelles ;
- la sensibilisation des pratiquants sur le mode de vie d'un sportif ;
- la proposition de texte législatifs et réglementaires dans le domaine de la lutte anti-dopage ;
- l'organisation en collaboration avec l'organisation national antidopage, des campagnes de sensibilisation contre le dopage et les pratiques interdites
- l'accompagnement des fédérations sportives pour l'élaboration de leurs programmes de lutte contre le dopage
- la relation avec les instances internationales responsables de la lutte antidopage.

2.2. Historique et analyse critique des travaux antérieurs

Les recherches documentaires n'ont malheureusement pas permis de retrouver des ouvrages traitant spécifiquement de la prévention des risques professionnels dans le métier de l'arbitrage de football. Cependant des étudiants en fin de formation ont abordé des thèmes tels que « l'essai d'analyse des raisons de la violence sur les arbitres de football » (*Gana N'Dione, 1999*) et « les facteurs explicatifs de la déperdition des arbitres de football au Burkina Faso » (*BELEM Seydou, 2019*).

Gana N'DIONE dans ses analyses est parvenu à énumérer les raisons qui justifient la violence exercée sur les arbitres de football au Sénégal. Selon lui, ces raisons sont :

- l'insuffisance du service d'ordre dans le stade ;
- la passion lorsqu'elle l'emporte sur la raison ;
- la méconnaissance des règles du jeu par les spectateurs et par les joueurs d'où les critiques et les contestations qui sont sources de toutes sortes de violences ;
- le chauvinisme des sportifs ;
- Le manque de fair-play surtout des dirigeants : ils ne prennent pas de sanction contre les joueurs qui se sont mal comportés à l'égard de l'arbitre ;
- La malhonnêteté humaine qui consiste à faire accepter par quelqu'un d'autre ce que l'on ne veut pas.

BELEM Seydou dans la recherche des facteurs explicatifs de la déperdition des arbitres de football au Burkina Faso, est parvenu à les énumérer. Selon son étude, ces facteurs sont :

- le mauvais management des instances dirigeantes du football ;
- l'insuffisance dans la motivation des arbitres de football ;
- la violence exercée sur les arbitres lors des matchs de football.

A travers les recherches de Gana N'DIONE, nous percevons clairement que les arbitres de football sénégalais étaient exposés à d'énormes risques pouvant porter atteinte à leur intégrité physique, morale, sociale. La recherche conduite par Seydou BELEM qui s'est investi à connaître les raisons qui poussent les arbitres burkinabè à l'abandon, nous réconforte dans notre position car elle soulève, en plus de la démotivation et de la violence dont les arbitres sont victimes, la question du management qui joue un rôle crucial dans le fonctionnement de toute entreprise. En effet, les insuffisances dans le management des hommes dans toute entreprise, impactent négativement le fonctionnement, non seulement de l'entreprise, mais affectent la santé physique et mentale des travailleurs et peuvent les inciter à l'abandon de l'activité d'une manière ou d'une autre.

Toutes ces raisons énumérées par ces deux étudiants à l'époque, prouvent aisément que les arbitres de football sont exposés à d'énormes risques psychologiques de tout ordre sur les terrains de jeux et même en dehors de ceux-ci. Ce qui peut avoir pour conséquence les actes de violence, d'agressions et autres faits non moins dommageables conduisant certains arbitres à l'abandon.

2.3. Choix des méthodes d'analyse et d'évaluation

2.3.1. Choix de la méthode d'analyse des risques

Dans la littérature, il existe plusieurs méthodes d'analyse des risques. On peut citer : l'analyse des modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité (AMDEC), la méthode **Hazard and operability study (HAZOP)**, l'analyse préliminaire des risques (APR)...

En ce qui concerne notre étude, nous avons choisi d'utiliser la méthode **APR** parce que non seulement simple à exploiter mais aussi, s'adapte plus à notre travail.

Le but de l'outil **APR** consiste à identifier les parties dangereuses d'un système, puis observer pour chacune d'elles, comment elles pourraient provoquer un incident ou un accident plus ou moins grave. Dans le cadre de notre étude, nous examinerons les différentes tâches exécutées par les arbitres afin de déceler les situations dangereuses qui peuvent en découler.

2.3.2. Choix de la méthode d'évaluation des risques

En ce qui concerne, l'évaluation des risques, nous allons dans le cadre de l'étude définir au préalable notre échelle d'évaluation avec des critères bien précis. Il s'agit des critères de gravité et de probabilité. Ils seront définis avec des valeurs qui leur seront attribuées. Cela, nous permettra d'obtenir une matrice qui servira de classer les risques résiduels par niveau. Ces critères vont servir à classer les risques à partir de leur évaluation et de définir ceux qui seront traités afin de les regrouper par ordre de priorités. Ils se présenteront ainsi qu'il suit :

a. Cotation de la probabilité (P)

La **Probabilité (P)** se définit comme étant la possibilité pour qu'un événement se produise ou la chance de subir une lésion à la suite d'une exposition à un risque. La probabilité est quantifiée sur une échelle à quatre niveaux.

Tableau 1: fréquence d'occurrence

Fréquence d'occurrence	Facteur de probabilité	Niveau de probabilité
Jamais apparu ou une fois par saison	Faible	1
Apparition saisonnière	Moyen	2
Apparition mensuelle	Fréquent	3
Apparition hebdomadaire	Très fréquent	4

Source : recherche personnelle

b. Cotation de la gravité

La **Gravité (G)** consiste à déterminer les pires conséquences possibles pouvant résulter de l'exposition à un risque. Ces conséquences peuvent être en termes de lésions physiques, de maladies professionnelles ou de problèmes psychosociaux. La gravité peut être quantifiée sur une échelle à quatre niveaux.

Tableau 2: échelle de cotation en gravité

Description	Facteur de gravité	Niveau de gravité
Pas ou peu d'effet sur la santé et n'affectant pas les performances du travail	Faible	1
Effets moyens sur la santé et affectant peu la performance au travail	Moyen	2
Effets importants sur la santé pouvant entraîner des hospitalisations ou des maladies sévères	Élevé	3
Menace sur la vie, décès	Très élevé	4

Source : Recherche personnelle

c. Cotation de la criticité

La **Criticité (C)** est quantifiée sur une échelle à trois niveaux. La grille de criticité permet de définir les couples (Probabilité ; Gravité) correspondants à des risques jugés inacceptables. Le niveau de risque sera fonction du niveau de criticité (C) qui est fonction de la gravité(G) des conséquences et de la Probabilité d'occurrence (P) d'où ($C = G * P$). Ainsi, le croisement de ces données permet d'obtenir une cotation qui doit aider à hiérarchiser et de combattre les risques en opérant de façon graduelle. C'est dire en s'attaquant prioritairement et promptement au risque de niveau élevé.

Niveau de Gr

Très élevé	4				
Élevé	3			PRIORITE 1	
Moyen	2		PRIORITE 2		
Faible	1	PRIORITE 3			
		1	2	3	4
		Faible	Moyen	Fréquent	Très fréquent

Source : recherche personnelle

Niveau de Pr

Figure 1: grille de criticité

Les risques sont classés de 1 à 3.

- ❖ Mesures correctives non prioritaires : 3
- ❖ Mesures correctives moyennement prioritaires : 2
- ❖ Mesures correctives prioritaires : 1

Le tableau A.P.R. permettra de classer les événements dangereux en fonction de la gravité et de la probabilité des dommages. C'est une méthode simple et utile pour quantifier et justifier.

Le résultat de l'évaluation apparaît dans une des trois zones :

Zone rouge : Pour tout $C \geq 9$: le risque est inacceptable. Nous l'avons matérialisé en rouge dans le tableau de criticité (couleur rouge).

Zone jaune : Pour $4 \leq C \leq 8$: le risque est moyen (couleur jaune).

Zone verte : Pour $C \leq 3$: le risque est acceptable (couleur verte)

2.4. Démarche préparatoire

Pour bien appréhender la notion de la prévention des risques professionnels dans le domaine du sport d'une manière générale et dans l'arbitrage du football particulièrement, et ce, pour les besoins de notre étude, nous avons exploité des documents se rapportant dans une moindre mesure à notre étude. Rappelons que, très peu d'auteurs ont abordé la prévention des risques dans l'arbitrage du sport. Néanmoins, sur internet nous sommes parvenus à trouver des écrits d'auteurs ayant abordé le sujet de façon globale. Nous nous sommes donc inspirés de leurs démarches pour orienter notre travail.

Sur le plan national, nous nous sommes servi des textes législatifs et réglementaires en matière de prévention des risques et en matière de réglementation des sports, du règlement du championnat et des statuts de l'arbitrage.

2.5. Démarche administrative

Administrativement nous avons pris attache avec la direction générale de l'**INGRIDD** pour bénéficier de son accompagnement dans le choix du directeur de rapport et d'obtenir aussi une lettre de recommandation pour nous permettre la recherche de stage en milieu professionnel. Une fois dans le milieu de stage et au regard de notre thème de recherche, nous avons été confiés à une personne pétrie d'expérience dans le métier de l'arbitrage pour nous accompagner en qualité de maître de stage.

Nous avons obtenu de sa part, une correspondance nous facilitant l'accès aux personnes de ressources pour les séances d'entretiens. Il nous a également prodigué des conseils et des orientations nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

2.6. Échantillon et échantillonnage

2.6.1. Taille de l'échantillon

La taille de notre population d'étude est de **cinquante-deux** (52) personnes qui se répartissent comme suit :

Tableau 3 : taille des échantillons

Statut	Nombre
Arbitres en activité	35
Anciens arbitres	05
Instructeurs ;	02
Présidents de la commission centrale des arbitres (C.C.A.)	02
Inspecteurs d'arbitres	05
Médecin sportif	01
01 représentant de la Ligue de football professionnel	01
Membre comité exécutif de la fédération.	01

Source : Recherche personnelle

2.6.2. Échantillonnage

a. Les arbitres en activité

Nous avons procédé par un choix aléatoire compte tenu de leur nombre. Ils sont les personnes les plus concernées par l'étude et les plus nombreux. Ils doivent veiller à application des lois du jeu sur le terrain. Pour ce faire ils sont les plus exposés. Ils subissent tous les facteurs de risques possibles.

b. Les anciens arbitres

Nous avons également procédé à un choix raisonné, compte tenu du fait qu'ils ont exercés ce métier. Ils ont été certainement confrontés à d'énormes situations que nous pouvons exploiter afin d'améliorer le travail. Leur intervention constituera pour nous, un retour d'expérience.

c. Les instructeurs physiques et théoriques

Les instructeurs ont la charge de former les arbitres sur les lois du jeu et sur le plan physique car, c'est un métier qui exige une bonne condition physique et une bonne connaissance des lois du jeu. Ils sont majoritairement des anciens arbitres. À cet effet, ils sont pétris d'expériences et sont à mesure de nous assister dans l'identification des phénomènes à risque dans ce métier. Ce qui justifie le choix de cet échantillon.

d. Le président et l'anciens président de la CCA

Pour avoir une fois coordonné cette activité, ils sont à même de nous fournir assez d'informations pouvant nous être très utiles. Ils ont la lourde charge de mettre en place la politique du président de la FBF en matière d'arbitrage. C'est à ce titre que nous avons fait le choix de cet échantillon.

e. Les inspecteurs des arbitres

Les inspecteurs d'arbitres sont chargés d'assister les arbitres dans leur fonction, d'apporter un appui conseil et d'évaluer leur prestation. A ce titre, ils sont tenus d'être présents au stade lorsqu'ils sont désignés à cet effet. De plus, ils sont tous des anciens arbitres. Pour ce fait, ils sont à même de fournir des informations pertinentes, utiles dans l'évaluation des risques auxquels sont exposés les arbitres.

f. Les membres fédéraux et de la ligue de football professionnel

Au regard de leur nombre réduit, nous avons opté pour un choix exhaustif. Ils sont les principaux organisateurs du championnat et ont une certaine expérience dans le football national. Ils sont incontournables dans le cadre de cette étude.

g. Le médecin sportif

Le choix du médecin se justifie par le rôle important qu'il joue dans la prévention et la prise en charge des blessures liées au sport. Dans ce sens, avant le démarrage de chaque saison de championnat, les médecins sportifs examinent les arbitres et déterminent la liste des arbitres, à même, de diriger les matchs sans dommage sur leur santé. Nous voulons savoir à travers un entretien que nous aurions avec eux, non seulement les différents examens auxquels les arbitres sont soumis avant chaque début de saison mais aussi la portée de ceux-ci dans la prévention de la santé de ces arbitres.

2.7. Techniques et instruments de collecte des données

L'enquête est la méthode retenue dans le cadre de notre étude.

2.7.1. Techniques de collecte des données :

Les techniques suivantes ont été utilisées pour la collecte des données :

- ❖ l'entrevue ;
- ❖ l'observation directe (visite guidée sur les lieux de travail) ;
- ❖ le questionnaire.

2.7.2. Instruments de collecte des données :

Les instruments de collecte des données suivants ont été utilisés :

a. En rapport avec l'entrevue :

Un guide d'entretien individuel est adressé aux présidents de la CCA, aux membres fédéraux et de la ligue de football professionnel, aux anciens arbitres, aux présidents de clubs et aux médecins de sport.

b. En rapport avec l'observation :

En ce qui concerne l'observation nous avons effectué des visites de terrain, afin de constater de visu, les situations que vivent les arbitres. L'observation s'est beaucoup appesantie sur le constat de la qualité des vestiaires, des chaises utilisées, des armoires, des toilettes, des pelouses et de l'environnement autour des stades.

c. En rapport avec le questionnaire :

Nous avons adressé un questionnaire aux arbitres en activités. Trente-cinq (35) arbitres sur les soixante-douze (72) qui officient en première division, ont accepté répondre à nos questions.

2.8. Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 7 au 20 janvier 2022. Elle a été réalisée par nous-même. Un questionnaire adressé aux arbitres a permis de faire un tour d'horizon des différents risques professionnels dont ils sont victimes. Les entrevues avec les présidents de la CCA, les membres fédéraux et ceux de la ligue de football professionnel, les inspecteurs d'arbitres et le médecin sportif, nous ont permis de nous imprégner des mesures mises en place pour réduire d'éventuelles situations de risques.

2.9. Les outils et matériels utilisés

Pour faciliter notre travail de recherche, nous nous sommes servis des outils tels que le logiciel Word, le logiciel Excel et le logiciel Google Forms. Quant aux matériels, nous nous sommes servis d'un ordinateur pour la saisie du document, du papier rame, d'une clé USB.

2.10. Respect de l'éthique

Nous avons recueilli le consentement personnel de chaque enquêté soumis à notre étude dans le but de respecter l'éthique. Nous avons, pour ce faire, donné les informations nécessaires sur le but, les objectifs et la portée de notre étude. Chaque enquêté avait le libre choix de se prononcer ou non. Aucune pression n'a été exercée sur qui que ce soit. Enfin, les sujets enquêtés ont été rassurés quant à l'anonymat et à la confidentialité des informations recueillies.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSIONS

CHAPITRE I : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

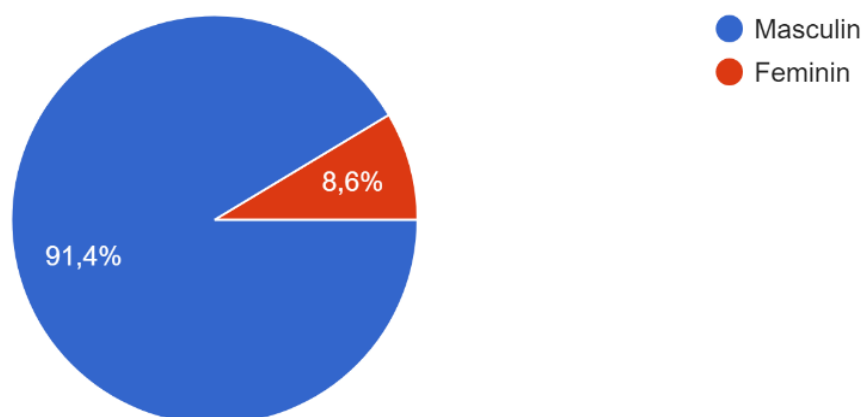
1.1. Résultats de l'enquête réalisée auprès des arbitres de football de la D1

1.1.1. Résultats relatifs à la caractéristique des enquêtés

GRAPHIQUE 1 : Genre des arbitres enquêtés

Genre

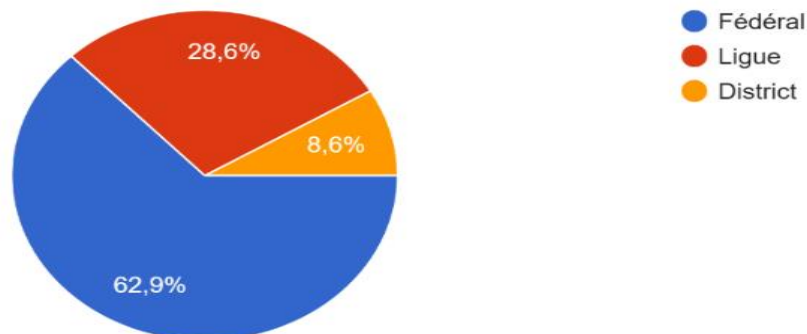
35 réponses



Analyse : Ce diagramme montre que 91,4% des enquêtés sont des hommes contre 8,6% de femmes. Ce qui permet de conclure qu'il y a plus hommes que de femmes qui exercent ce métier.

GRAPHIQUE 2 : Grades des arbitres enquêtés

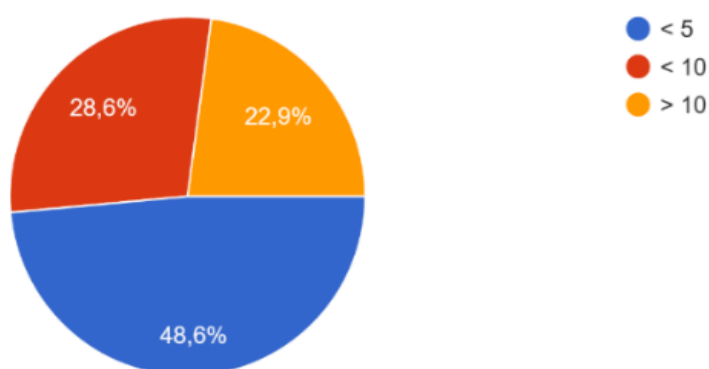
Grade
35 réponses



Analyse : Nous observons à travers ce diagramme, que les arbitres qui interviennent dans le championnat de D1 sont majoritairement des arbitres de grade fédéral car l'enquête révèle que 62,8% des arbitres enquêtés sont de grade fédéral, 28,6% sont de grade ligue et 8,6% sont de grade district.

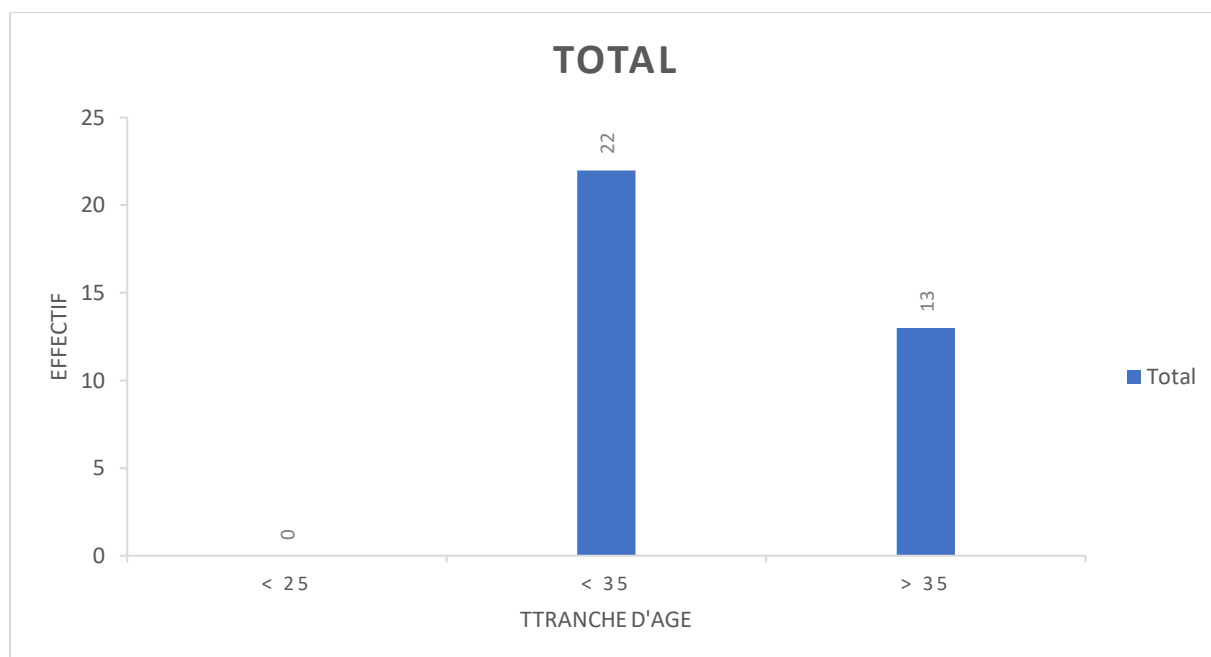
GRAPHIQUE 3 : Nombre d'année d'expérience des arbitres enquêtés en D1

Nombre d'année d'expérience en D1
35 réponses



Analyse : d'après les résultats que nous avons de ce digramme, 48,6% des enquêtés ont moins de 5 ans d'expérience, 28,6% ont entre 5 et 10ans d'expérience et 22,9% ont plus de 10 ans. Ce nous permet de dire que, très peu d'arbitres ont une lourde expérience en arbitrage du football. C'est-à-dire plus de 10 ans dans l'arbitrage du football au Burkina Faso.

GRAPHIQUE 4 : Tranche d'âge des arbitres enquêtés



Analyse : les résultats de ce graphique montre qu'aucun arbitre de la population enquêtée n'est âgé de moins de 25 ans, 22 arbitres de cette population ont l'âge comprise entre 25 et 35 ans et 13 arbitres sont âgés de plus de 35 ans.

1.1.2. Résultats relatifs à l'identification des risques éventuels

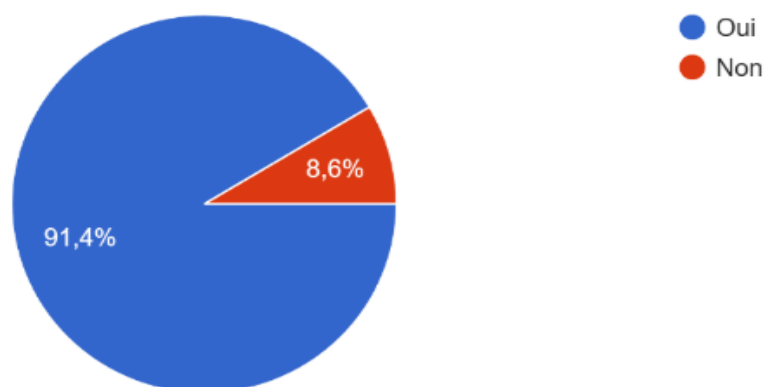
☛ Exposition à d'éventuels risques psychosociaux

Les questions adressées aux arbitres visent à vérifier et à constater leur exposition possible à des risques psychologiques telles que les pressions dues aux travaux, le stress, la corruption, le harcèlement, les violences (physique et verbale), les agressions, les incivilités...

GRAPHIQUE 5 : Taux des arbitres ayant des occupations en plus de l'arbitrage

a. Avez-vous une autre activité en plus de l'arbitrage ?

35 réponses

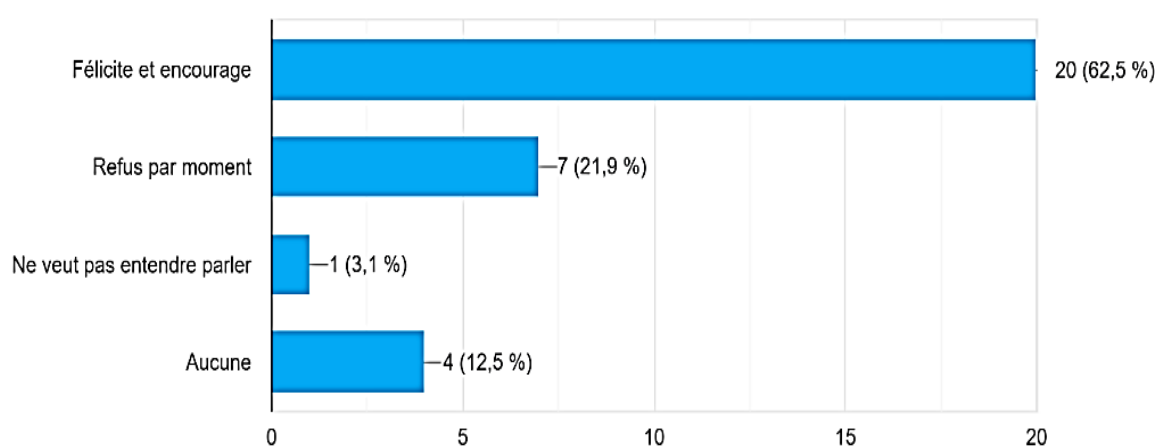


Analyse : ce résultat montre que 91,2% des enquêtés mènent d'autres activités en plus de l'arbitrage contre 8,8% qui n'exercent que l'arbitrage de football comme activité pour l'instant.

GRAPHIQUE 6 : L'attitudes des employeurs vis-à-vis de l'arbitrage

b. Si OUI, quelle est l'attitude de votre employeur vis-à-vis de vous, si vous devriez vous absenter pour raison de match ?

32 réponses



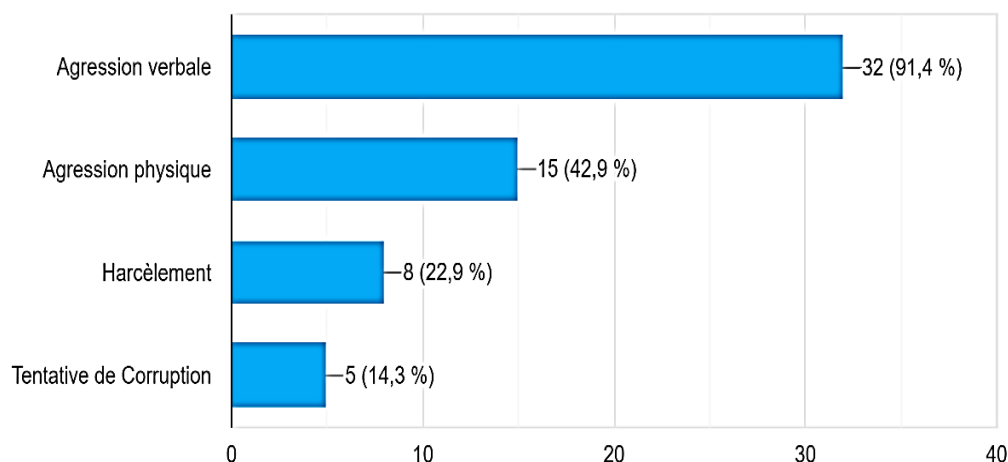
Analyse : ce résultat montre que la majorité des arbitres soit 62,5% estime que leur employeur est favorable à l'exercice de l'arbitrage, 21,9% disent que leur employeur refuse qu'ils mènent

cette activité, 3,1% disent que leur employeur est contre leur volonté d'exercer l'arbitrage et 12,5 se sont abstenus de se prononcer.

GRAPHIQUE 7 : Évènements subis par les arbitres au cours de matchs

c. Avez-vous déjà été victime à l'occasion d'un match, d'un ou des évènements ci-dessous ?

35 réponses

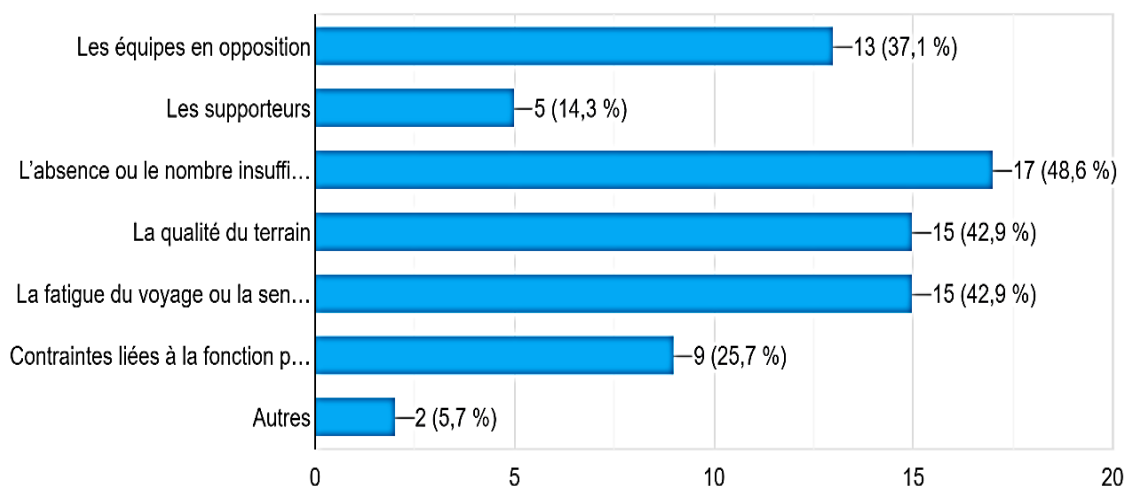


Analyse : si nous nous référons au résultat de ce diagramme nous pouvons dire que 32 arbitres sur 35 ont une fois au moins été victimes d'agressions verbales, 15 arbitres sur 35 ont une fois au moins été victimes d'agressions physiques, 8 arbitres de la population enquêtée ont une fois au moins été victimes de harcèlement et 5 arbitres de cette population ont une fois au moins été victimes de tentative de corruption.

GRAPHIQUE 8 : Situations pouvant stresser les arbitres au cours d'un match et proportion

g. Laquelle/lesquelles des situations suivantes peuvent vous stresser avant ou pendant l'arbitrage d'un/ des match(s) ?

35 réponses



Analyse : Par rapport à la question sur les facteurs de stress, les avis des arbitres sont divers. En effet, sur les 35 arbitres qui ont acceptés se prêter à nos questions, 13 estiment qu'ils peuvent être stressés par les équipes en opposition, 5 arbitres sont stressés par les supporters, 17 arbitres sont stressés par l'absence ou le nombre insuffisant d'agent de sécurité 15 arbitres disent être stressés par la qualité du terrain, la fatigue du voyage est un facteur stressant pour 15 arbitres, 9 arbitres sont stressés par la contrainte de l'activité principale et 2 arbitres se sont abstenus de se prononcer.

Autres faits stressants énumérés par certains arbitres :

- La peur d'être suspendu en cas de faute d'arbitrage ;
- La peur de faire ou de prendre une mauvaise décision.

En effet, le stress peut entraîner la survenue de troubles psychosociaux et la baisse de la productivité chez l'arbitre. La baisse de la productivité peut conduire à la prise de mauvaise décision pouvant entraîner elle-même à des actes de violences.

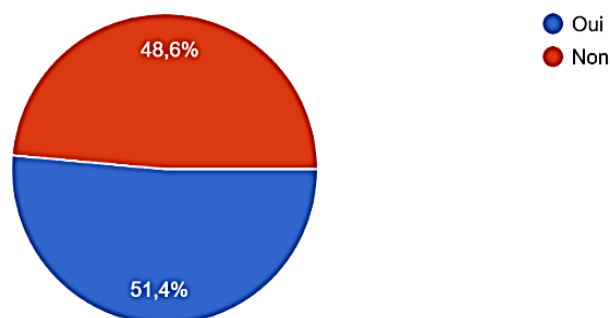
☛ Exposition à d'éventuels risques mécaniques

Nous recherchons à travers ces questions à vérifier l'hypothèse selon laquelle les arbitres sont exposés à des risques mécaniques.

GRAPHIQUE 9 : Arbitres ayant été victimes ou non d'accident pour raison de match

2. Risques mécanique (trajet ou déplacement à interne, voyage) a. Avez-vous déjà été victime, ou connaissance d'un arbitre ayant été victime de cas...au stade ou en y revenant pour raison de match ?

35 réponses

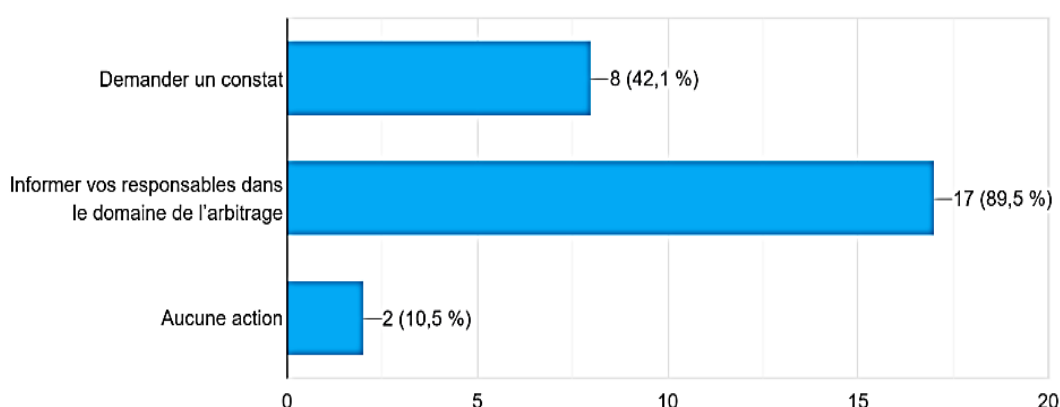


Analyse : d'après les résultats que nous avons de ce diagramme, 48,6% des enquêtés disent qu'ils n'ont jamais été victimes d'accident en allant ou en revenant du stade pour raison de match. Par contre, 51,4% ont une fois au moins, été victimes ou ont eu connaissance d'arbitres ayant été victimes d'accident en allant ou en revenant du stade.

GRAPHIQUE 10 : Réaction des arbitres sur les dispositions prises en cas d'accident

b. Si oui, quelles ont été les dispositions prises ?

19 réponses



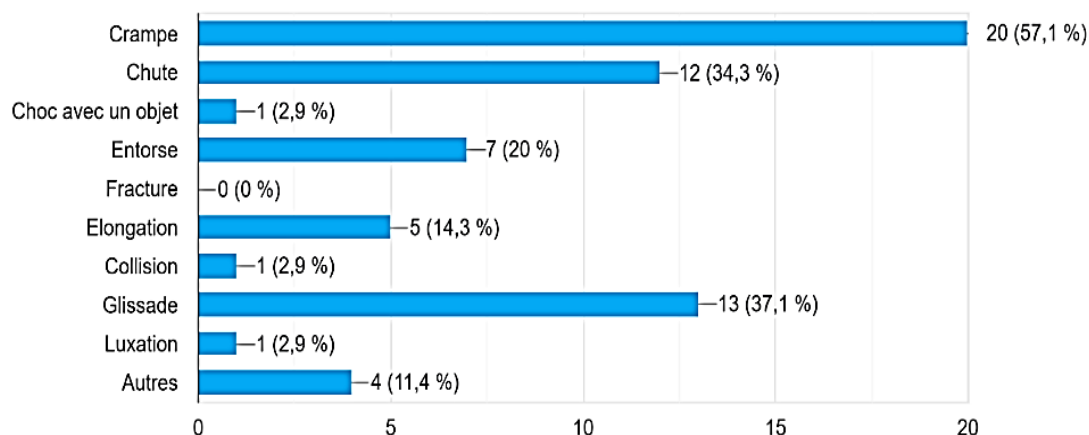
Analyse : par rapport aux dispositions prises suite à un accident de circulation, nous voyons à partir des résultats de ce diagramme que, seulement 19 arbitres de la population enquêtée se sont prononcés. Ce qui montre que, 42,1% des répondants disent avoir demandé un constat,

89,6% disent avoir informé les responsables chargés de l'arbitrage et 10,5% affirment n'avoir posé aucune action.

GRAPHIQUE 11 : Types de blessure et proportion d'arbitres ayant été victimes

d. Avez-vous déjà été victime au cours d'un d'un/ou plusieurs des dommages suivants ?

35 réponses



Analyse : l'analyse de ce diagramme montre que toute la population étudiée soit 35 arbitres se sont prononcés sur cette question relative aux blessures liées à la pratique du sport. Il est ressorti que :

- 57,1% soit 20 arbitres affirment avoir été une fois victimes de crampe ;
- 34,3% soit 12 arbitres disent avoir été une fois victimes de chute ;
- 2,9% soit 1 arbitre a été victime de choc avec un objet ;
- 20% soit 7 arbitres ont été victimes d'entorse ;
- 0% de cas de fracture ;
- 14,3% soit 5 victimes d'élongation ;
- 2,9% soit 1 arbitre victime de collision ;
- 37,1% soit 13 arbitres victimes de glissade ;
- 2,9% soit 1 arbitre a été victime de luxation et
- 11,4% soit 4 arbitres ont affirmé avoir été victimes d'autres blessures non précisées.

Certains arbitres disent avoir été victimes de blessure telle que les périostites.

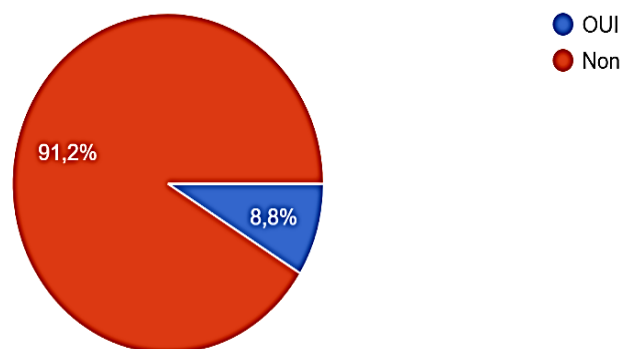
☛ Exposition à d'éventuels risques biologiques

A travers ces questions, nous cherchons à vérifier l'hypothèse selon laquelle les arbitres sont exposés à des risques biologiques.

GRAPHIQUE 12 : Avis des arbitres sur le niveau de salubrité des vestiaires

3. Risques biologiques a. Etes-vous satisfait de la salubrité des vestiaires des différents stades sur lesquels se tiennent les matchs ?

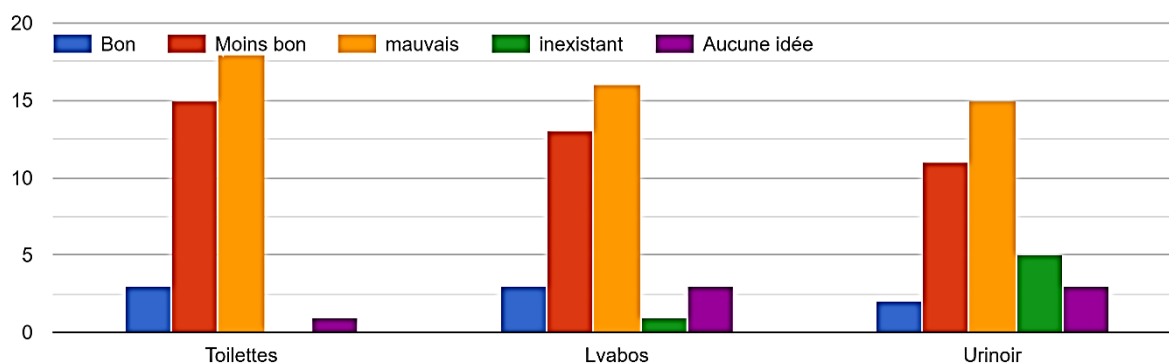
34 réponses



Analyse : à travers ce diagramme nous observons que ; 91,2% de la population enquêtée estiment que les vestiaires des arbitres sont insalubres. Par contre 8,8 % sont satisfaits.

GRAPHIQUE 13 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade IJC

c. Quelle appréciation faites-vous du dispositif sanitaire dans les vestiaires des arbitres et par stade ? OUAGA (I.J.C)



Analyse : les résultats de ce diagramme représentent l'avis de la population enquêtée sur la qualité du dispositif sanitaire du stade I.J.C à Ouagadougou. Ces résultats révèlent que :

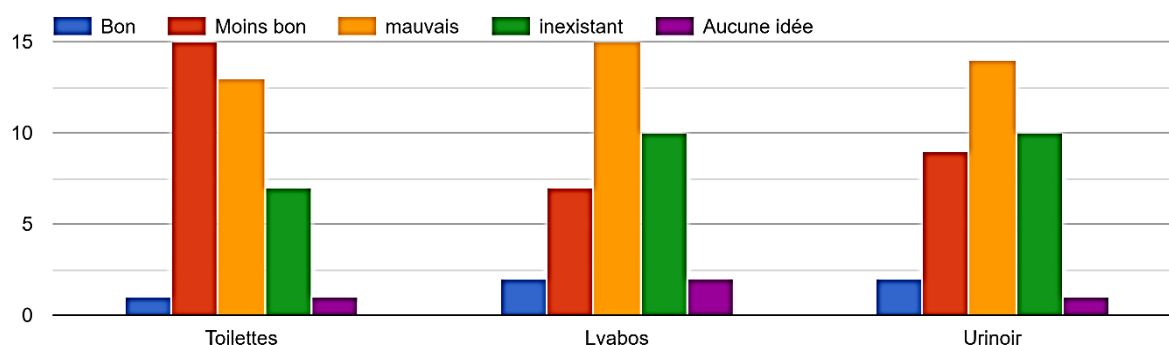
En ce qui concerne la qualité des toilettes, 48,6% ont estimé qu'elles sont mauvaises, 42,9% trouvent qu'elles sont moins bonnes, 8,6% estiment qu'elles sont bonnes, 2,9% n'ont donné aucune réponse.

En ce qui concerne le lavabos, 45,7% pensent qu'il est mauvais, 37,1% estiment qu'il est moins bon, 8,6% pensent qu'il est bon et 8,6% n'ont porté aucun jugement.

Par rapport à l'urinoir, 42,9% ont estimé qu'il est d'un mauvais état, 31,4% le trouvent moins bon, 2 arbitres estiment qu'il est bon et 8,6% n'ont donné aucune appréciation.

GRAPHIQUE 14 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade Wobi

d. Quelle appréciation faites-vous du dispositif sanitaire dans les vestiaires des arbitres et par stade ? BOBO (Wobi)



Analyse : les résultats de ce diagramme représentent l'avis des arbitres enquêtés sur la qualité du dispositif sanitaire du stade Wobi à Bobo Dioulasso. Ils nous montrent que :

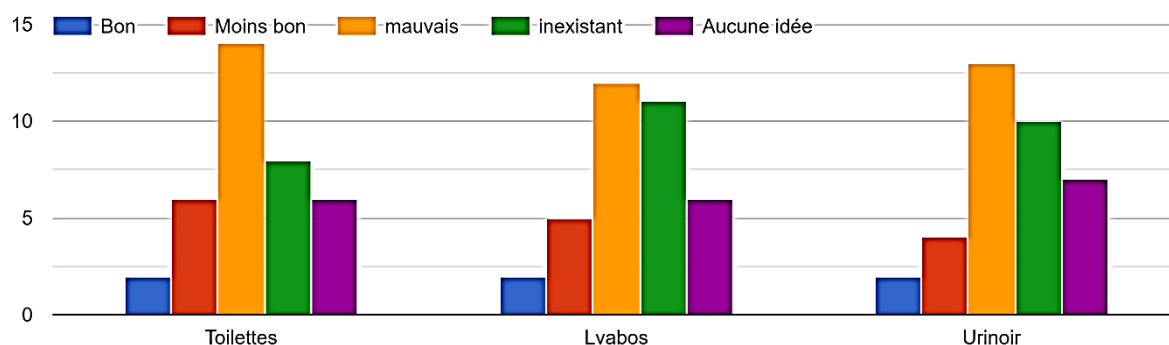
En ce qui concerne la qualité des toilettes, 37,1% de la population enquêtée ont estimé qu'elles sont mauvaises, 42,9% de celle-ci trouvent qu'elles sont moins bonnes, 2,9% des arbitres estiment qu'elles sont bonnes et 2,9% de ceux-ci n'ont porté aucun jugement.

En ce qui concerne le lavabos, 42,9% pensent qu'il est en mauvais état, 20% (7 arbitres) estiment qu'il est moins bon et 5,7% estiment qu'il est bon et 5,7% autres n'ont porté aucun jugement.

Par rapport à l'urinoir, 40% ont estimé qu'il est d'un mauvais état, 25,7% le trouvent moins bon, 5,7% estiment qu'il est bon et 2,9% n'a fait aucune appréciation.

GRAPHIQUE 15 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade de Ziniaré

e. Quelle appréciation faites-vous du dispositif sanitaire dans les vestiaires des arbitres et par stade ? ZINIARE



Analyse : les résultats de ce diagramme représentent l’avis des arbitres enquêtés sur la qualité du dispositif sanitaire du stade de Ziniaré. Ils nous informent que :

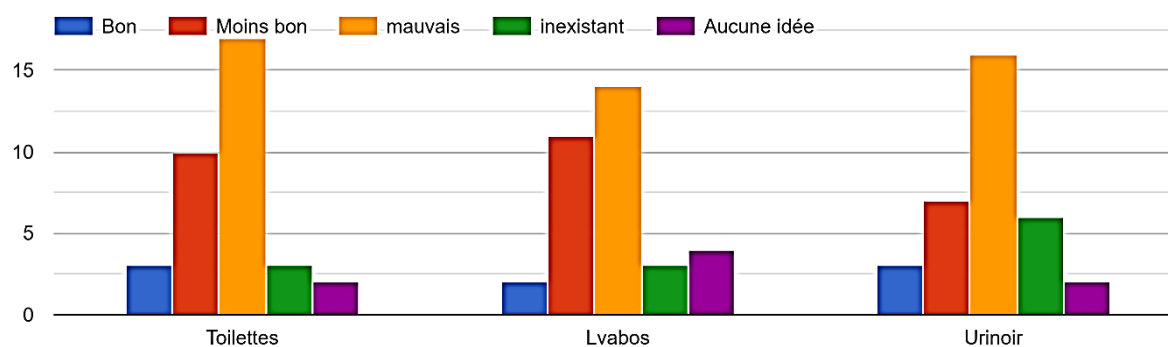
En ce qui concerne la qualité des toilettes, 40% ont estimé qu’elles sont mauvaises, 17,2% trouvent qu’elles sont moins bonnes, 5,7% estiment qu’elles sont bonnes et 17,2% n’ont porté aucun jugement.

En ce qui concerne le lavabo, 12 arbitres pensent qu’il est en mauvais état, 5 arbitres estiment qu’il est moins bon, 2 arbitres estiment qu’il est bon et 6 autres n’ont porté aucun jugement.

Par rapport à l’urinoir, 13 arbitres ont estimé qu’il est d’un mauvais état, 4 arbitres le trouvent moins bon, 2 arbitres estiment qu’il est bon et 7 arbitres n’a fait aucune appréciation.

GRAPHIQUE 16 : Avis des arbitres sur le niveau de qualité des dispositifs sanitaires /stade de Koudougou

f. Quelle appréciation faites-vous du dispositif sanitaire dans les vestiaires des arbitres et par stade ? Koudougou



Analyse : les résultats de ce diagramme représentent l’avis des arbitres enquêtés sur la qualité du dispositif sanitaire du stade de Koudougou. Nous remarquons que :

En ce qui concerne la qualité des toilettes, 17 arbitres ont estimé qu’elles sont mauvaises, 10 arbitres trouvent qu’elles sont moins bonnes, 3 arbitres estiment qu’elles sont bonnes et 2 arbitres n’ont porté aucun jugement.

En ce qui concerne le lavabo, 14 arbitres pensent qu’il est en mauvais état, 11 arbitres estiment qu’il est moins bon, 2 arbitres estiment qu’il est bon et 4 autres n’ont porté aucun jugement.

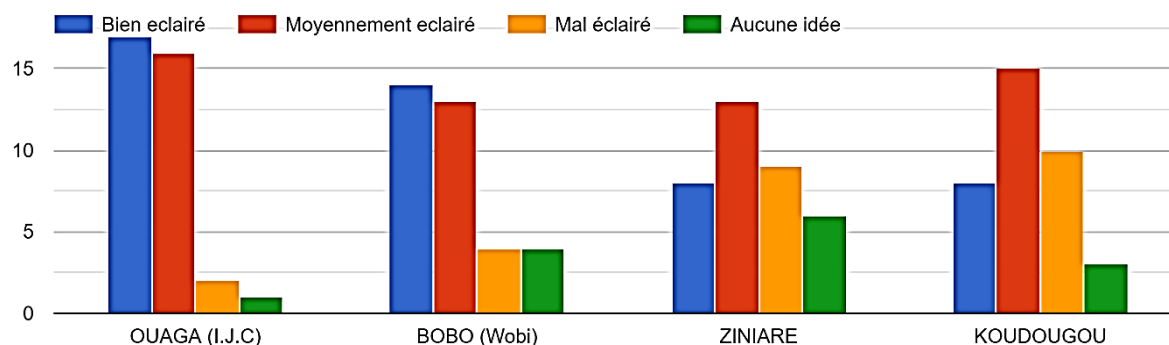
Par rapport à l’urinoir, 16 arbitres ont estimé qu’il est d’un mauvais état, 7 arbitres le trouvent moins bon, 3 arbitres estiment qu’il est bon et 2 arbitres n’a donné aucune appréciation.

☛ **Exposition d’éventuels risques physiques**

L’objectif de ces questions vise à vérifier la possibilité d’exposition des arbitres à d’éventuels risques physiques.

GRAPHIQUE 17 : Avis des arbitres sur le niveau de l'éclairage des vestiaires

4. Risques physiques a. Quelle appréciation faites-vous du niveau de l'éclairage des vestiaires des arbitres ?



Analyse : les résultats de ce diagramme représentent l'appréciation des arbitres sur le niveau de l'éclairage des vestiaires des stades sur lesquels se joue le championnat de première division au Burkina Faso. Ils nous révèlent que :

En ce qui concerne le stade I.J.C à Ouagadougou, 17 arbitres sur le total des arbitres enquêtés, estiment que le vestiaire des arbitres est bien éclairé, 16 d'entre eux estiment qu'il moyennement éclairé, 2 arbitres pensent qu'il est mal éclairé et 1 arbitre n'a d'appréciation.

Pour ce qui est du stade Wobi se sont 14 arbitres qui estiment que le vestiaire des arbitres est bien éclairé, 13 autres trouvent qu'il est moyennement éclairé, 4 arbitres pensent qu'il est mal éclairé et 4 n'ont eu aucun jugement.

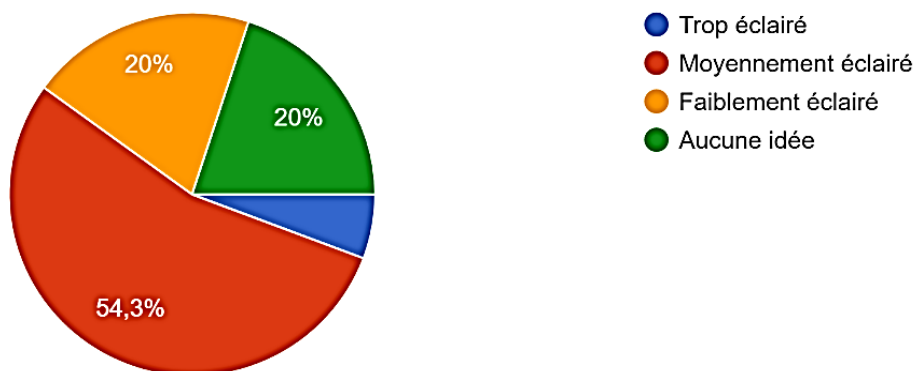
Quant au vestiaire du stade de Ziniaré 13 arbitres pensent qu'il est moyennement éclairé, 9 arbitres estiment qu'il est mal éclairé, 8 arbitres trouvent qu'il bien éclairé et 6 arbitres n'ont eu aucune appréciation.

Enfin pour ce qui est du vestiaire du stade de Koudougou, 15 arbitres estiment qu'il est moyennement éclairé, 10 arbitres pensent qu'il est mal éclairé, 8 autres arbitres estiment qu'il est bien éclairé et 3 arbitres disent n'avoir aucune idée.

GRAPHIQUE 18 : Impression des arbitres de la qualité de l'éclairage des projecteurs du stade IJC

b. Quelles sont vos impressions sur le niveau de l'éclairage des projecteurs ?

35 réponses

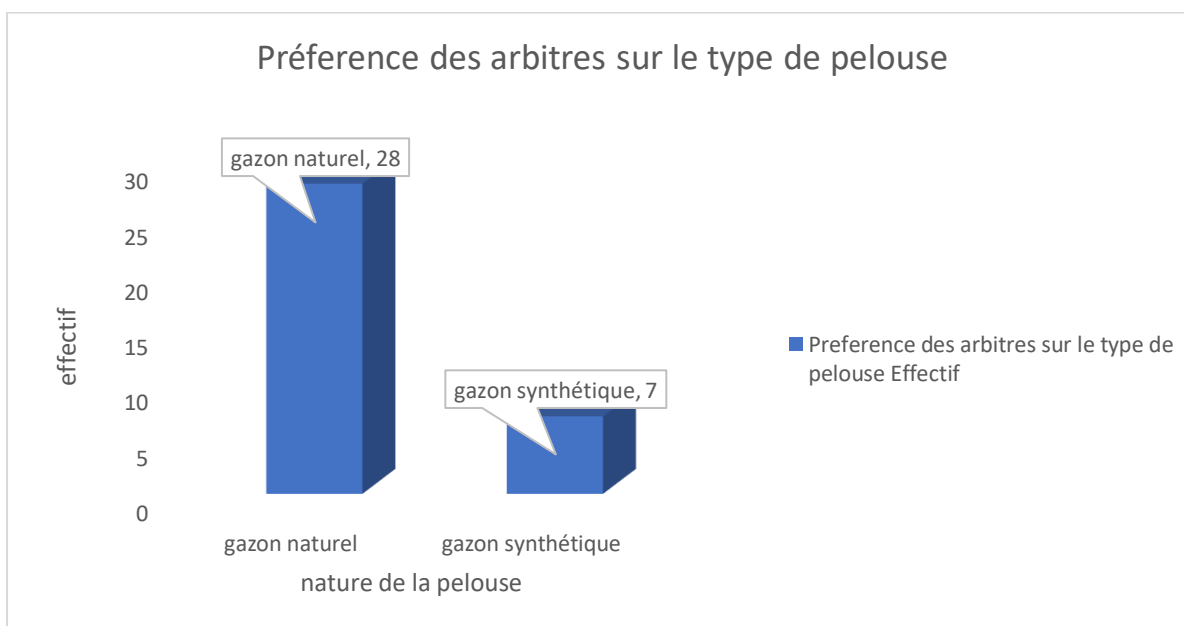


Analyse : les résultats de ce diagramme représentent les appréciations faites par les arbitres de la qualité de l'éclairage des projecteurs du stade I.J.C à Ouagadougou.

En effet, ces résultats révèlent que 54,3% de la population enquêtée estiment que l'éclairage des projecteurs est moyen, 20% pensent qu'il est faible, 5,7% disent que les projecteurs éclairent trop et 20% n'ont porté aucun jugement.

GRAPHIQUE 19 : Préférence des arbitres sur le type de pelouse

a. Si vous aviez le choix, sur quel type de terrain souhaiteriez-vous arbitrer ?



Analyse : les résultats indiquent que 28 arbitres soit 80% de la population enquêtée préfèrent officier sur une pelouse à gazon naturel contre 7 arbitres soit 20% de cette population choisissent d’officier sur du gazon synthétique.

Les raisons avancées par les quelques arbitres sont :

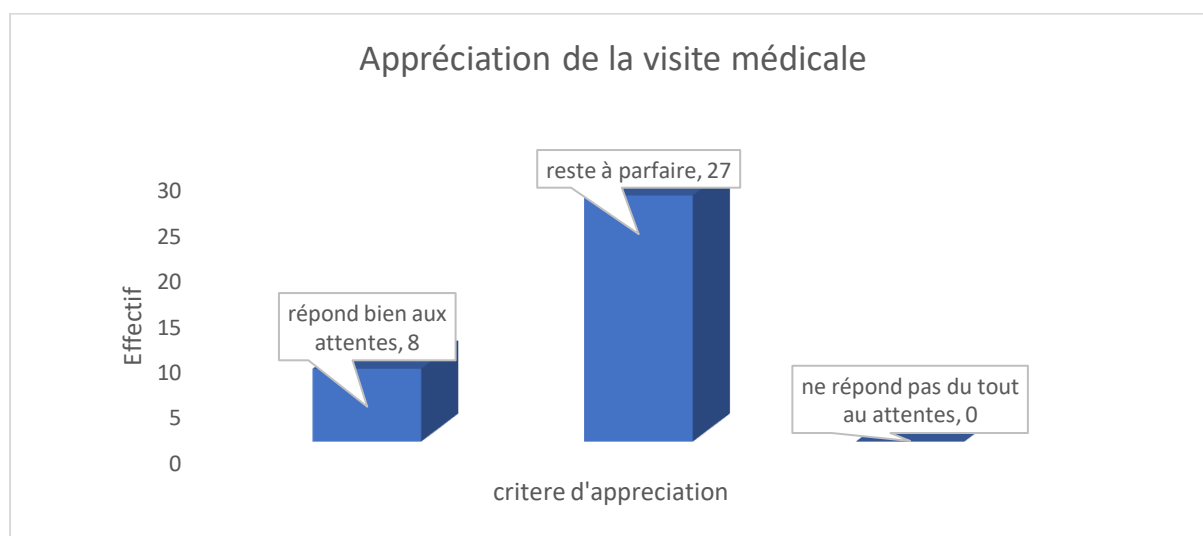
- la pelouse à gazon naturel est très pratique pour les déplacements, accordé une meilleure condition de travail ;
- la pelouse à gazon naturel dégage moins de chaleur.

☛ **Autres activités sources de risques éventuels**

Le but de ces questions est de recueillir les avis des arbitres par rapports à certaines mesures préventives déjà prises à l’occasion d’autres activités se rapportant à l’arbitrage.

GRAPHIQUE 20 : Appréciations des arbitres de la visite médicale

a. Quelles sont vos appréciations de la visite médicale de présaison ?

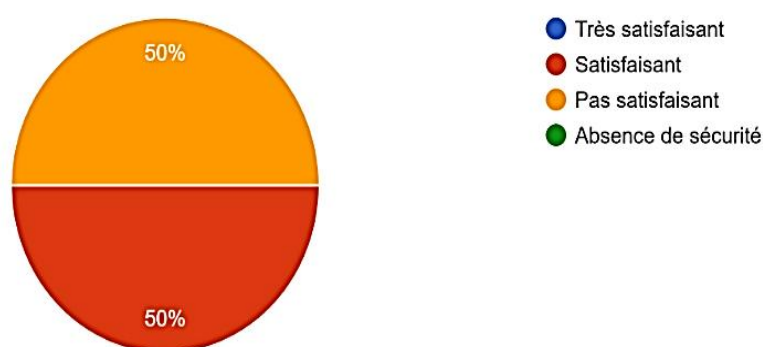


Analyse : nous retenons de ce diagramme que 27 arbitres à raison de 77,1% de la population enquêtée estiment que la visite médicale reste à parfaire, tandisque 22,9% estiment qu’elle repond bien aux attentes.

GRAPHIQUE 21 : Impression des arbitres sur la qualité du dispositif sécuritaire lors des matchs

b. Quelles sont vos impressions du dispositif sécuritaire mis en place lors des matchs ?

34 réponses

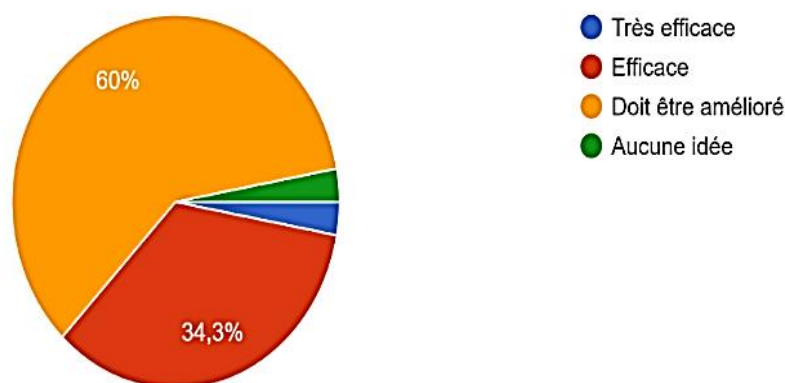


Analyse : les résultats de ce diagramme montrent que les impressions de la population enquêtée portant sur la qualité du dispositif sécuritaire lors des matchs sont partagées équitablement. C'est-à-dire que 50% des enquêtés ne sont pas satisfaits du dispositif sécuritaire par contre 50%, qui estiment être satisfaits du dispositif.

GRAPHIQUE 22 : Appréciations des mesures préventives prises lors des tests de valeur physique

C. Que pensez-vous des mesures préventives prises lors des tests de valeur physique ?

35 réponses



Analyse : les résultats de ce diagramme révèlent que, 60% de la population enquêtée pensent que les mesures préventives doivent être améliorées, 34,3% estiment qu'elles sont efficaces, 2,4% estiment qu'elles sont très efficaces et 2,5% ne se sont pas prononcés.

1.2. Synthèse des visites de terrain et des entretiens réalisés

Nous avons eu dans le cadre de notre étude des séances d'entretien avec des personnes ressources telles que des anciens arbitres, des formateurs d'arbitres, des dirigeants des structures arbitrales de football, le directeur de la médecine sportive et les membres de la FBF et ceux de la ligue de football professionnel. Ces échanges visaient à :

- avoir les impressions sur la pertinence du thème ;
- connaître les risques auxquels ils sont exposés au cours de leur carrière d'arbitre de football pour certaines (anciens arbitres) ;
- connaître à travers eux, les différentes mesures préventives prises par la FBF pour garantir la santé et la sécurité des arbitres ;
- savoir leur appréciation sur le niveau de sécurité actuelle des matchs de première division.

Toutes les personnes que nous avons pu rencontrer ont estimé que le thème est d'actualité et très pertinent, car non seulement aucune étude n'avait été conduite dans ce sens, mais aussi que cette étude va toucher un volet qui a la peau dure dans les manifestations footballistiques au Burkina comme partout ailleurs, à savoir la violence contre les arbitres de football. Ces violences sont susceptibles d'affecter la santé et la sécurité d'une part et d'autres part les facteurs de déperdition des arbitres.

Nous avons pu constater à travers les différentes interventions que, les arbitres de la génération passée étaient aussi exposés aux mêmes risques que ceux de la génération actuelle. Les arbitres estiment que les mesures préventives prises par la FBF, pour préserver la santé et la sécurité, n'étaient pas du tout à la hauteur des risques qu'ils encouraient. À l'époque, je les cite : « aucune eau potable n'était servi aux arbitres, aucune police d'assurance n'était contractée ». Par contre aujourd'hui des mesures sont entreprises pour garantir un minimum de santé et de sécurité à l'arbitre de football. Ils pensent que ces mesures peuvent toujours être amélioré au regard des contextes.

Les intervenants ont tous énuméré les mesures suivantes comme des actions prises par la FBF pour garantir la santé et la sécurité des arbitres :

- la visite médicale annuelle obligatoire et aux frais de la FBF. Les différents examens sont : l'électrocardiogramme, la visite corporelle, l'acuité visuelle ;
- l'assurance des activités arbitrales ;
- l'augmentation des indemnités servies aux arbitres ;
- l'accompagnement des arbitres par des préparateurs physiques, des inspecteurs et des instructeurs formés par la FIFA.

Cependant, tous les intervenants ne sont pas du tout satisfaits du volet sécuritaire des matchs. Ils confirment la présence des forces de l'ordre à toutes les rencontres mais estiment qu'elles sont beaucoup plus dissuasives sans aucune action préventive. Pour ce faire ils ont tous émis le souhait que les forces de l'ordre soient beaucoup plus proactives. Ils souhaitent que des actions soient entreprises pour amener les forces de l'ordre à pouvoir anticiper sur certaines situations à partir d'une lecture des événements du match.

Les visites que nous avons entreprises sur les différents terrains de jeu nous ont permis de toucher du doigt certaines situations à risques qui pourraient affecter les arbitres. Les vestiaires des arbitres sont accessibles à tous et peuvent même faire l'objet de vandalisme de la part de certains supporters. Les armoires, les toilettes et les lavabos ne sont pas utilisables dans certains stades ou ne sont pas en bon état dans d'autres. Les toilettes sont à usage mixte c'est-à-dire qu'il n'est pas prévu de toilettes pour femme distinctes de celle des hommes.

Le tunnel d'accès aux vestiaires n'est pas couvert et les arbitres peuvent être atteints par des projectiles depuis les tribunes, lorsqu'ils entrent ou ressortent des vestiaires. Les grilles de sécurité sont d'une hauteur permettant leur franchissement par des supporters protestataires.

Les arbitres vivants à Ouagadougou s'entraînent trois jours successifs dans la semaine au stade IJC à partir de 18 heures. Nous avons constaté l'inexistence d'éclairage. Cela constitue un facteur de risques car les arbitres peuvent être victimes de blessures. Aussi, avec l'augmentation de l'étendue de la ville, certains arbitres après l'entraînement sont amenés à parcourir de longues distances pour rejoindre leur domicile, ce qui les expose aux risques de trajet, la fatigue aidant.

1.3. Évaluation des principaux risques

1.3.1. Identification et analyse des principaux risques

A l'issue des sorties de terrain et des entretiens réalisés, les informations recueillies auprès des arbitres révèlent que les arbitres officiant dans le championnat de première division sont effectivement exposés à des risques lors de l'exercice de leur métier de loisirs.

Ainsi, on peut retenir les risques suivants :

Tableau 4: récapitulatif des principaux risques auxquels les arbitres sont exposés

Type de risque	Facteurs de risques
Le risque psychosocial	Les risques psychosociaux sont liés directement ou indirectement aux faits du match. On peut citer comme facteurs de risques psychologiques : • les agressions physiques et verbales ; • les gestes d'incivilité ; • les menaces verbales ; • le harcèlement ; • la tentative de corruption ; • le conflit entre l'arbitre et son employeur ; • la perte d'emploi ; • la perte de confiance entre arbitres et les premiers responsables de FBF ? dans le domaine de l'arbitrage.
Le risque mécanique	Les déplacements effectués par les arbitres pour se rendre sur les lieux de compétition peuvent les exposer à des accidents de trajet. Aussi la pratique de l'activité physique est fort louable certes, mais elle est par moment source de blessure allant de la simple blessure à celle plus compliquée, pouvant même entraîner la mort.
Le risque biologique	Les matchs de football se déroulent sur des terrains non couverts exposant les arbitres à la poussière qui est souvent porteuse d'agents pathogènes. Le contact de l'arbitres avec ces agents pathogènes peut entraîner des maladies. C'est l'exemple récemment du cas de COVID19. L'exposition des arbitres aux agents pathogènes est plus remarquable au niveau de l'utilisation des vestiaires des arbitres. En effet, l'insalubrité des vestiaires des arbitres, l'état défectueux des dispositifs sanitaires indisposent ou peut héberger des agents pathogènes qui vont contaminer les arbitres en cas de contact.
Risque physique	Le risque physique est constaté au niveau des vestiaires des arbitres. En effet, nous avons constaté que le niveau de l'éclairage est faible dans les vestiaires qui sont sans issue de secours. Aussi les arbitres sont souvent exposés à des facteurs de risques climatique (la chaleur dégagée par le gazon synthétique et les rayons solaire...). Les entraînements des arbitres se déroulement sans éclairage. Ce qui constitue une source de danger.
Autres facteurs de risques	La défaillance sécuritaire constitue un facteur de risque pour les arbitres. L'efficacité de la sécurité peut éviter que les supporters et autres personnes portent des actes de violences sur les arbitres. L'insuffisance en termes de nombre d'examen de la visite médicale annuelle constitue pour nous, un facteur de risques car si la visite médicale n'est pas renforcée certaines anomalies peuvent être ignorées. Cela se justifie par la faite qu'il est souvent demandé à certains arbitres des examens supplémentaires et à leurs frais, pour attester de leur aptitude ou non à pratiquer l'arbitrage.

1.3.2. Évaluation et hiérarchisation des principaux des risques auxquels sont exposés les arbitres de football

Tableau 5 : évaluation et hiérarchisation des principaux risques

Famille de risques	Situations dangereuse	Conditions de survenu	Conséquences	Estimation				Actions préventives
				G	P	C	Priorité	
Risque psychosociaux	Violences ou agressions physiques	Prise de mauvaises décisions par l'arbitre ; perte du match par une équipe ; volonté de gagner le match quel que soit la manière ; le rang de l'équipe ; absence ou nombre insuffisant d'agents de sécurité	Dépression nerveuse, coup et blessure, perte de biens ; déperdition des arbitres	4	3	12	1	Sensibilisation des entraîneurs des joueurs et des supporters ; Application rigoureuse des textes ; Former les forces de l'ordre à la sécurisation des manifestations sportives ; Sanctionner sévèrement les fautifs
	Violences ou agressions verbales			4	3	12	1	
	Alliance de la profession principale à l'arbitrage	Arbitrage des matchs les weekends et entraînements en cours de semaine au moins 3 fois/semaine et activités professionnelles	Sensation de fatigue en cours de semaine ; dépression nerveuse Conflit au service ;	3	1	3	3	Former assez d'arbitres ; savoir planifier ses activités ; sensibiliser les arbitres à l'adoption d'une bonne hygiène de vie

			Perte d'emploi ou abandon de l'arbitrage					
	Sensation de stress	Équipes en opposition ; mauvais comportement des supporters ; qualité de la pelouse ; la fatigue ou le voyage, contrainte de la fonction principale.	Difficulté à gérer le match, Prise de mauvaises décisions ; influence sur les décisions de l'arbitre	3	1	3	3	Assister psychologiquement les arbitres ; bien aménager les terrains de jeu ; faciliter les voyages des arbitres.
	Tentative de corruption	Volonté absolue d'une/des équipe(s) de gagner le/les match(s) ; enjeu du match ; le classement de l'équipe.	Falsification des résultats de match ;	4	1	4	1	Sensibiliser les arbitres ; sanctionner sévèrement les fautifs ;

Famille de risques	Situations dangereuse	Conditions de survenu	Conséquences	Estimation				Actions préventives prises
				G	P	C	Priorité	
			survenance des violences					Application rigoureuse des textes lorsqu'un cas de corruption s'est avéré.
Risques mécaniques	Déplacement ou voyages pour se rendre aux stades ou au lieu où se déroulera le match.	La vitesse en circulation ; la non maîtrise du code de la route ; retard de l'arbitre.	Incident ou accident de trajet ; blessure ; mort.	4	3	12	1	Sensibiliser les arbitres au Respect du code de la route ; au port du casque en circulation contracter une police d'assurance.
	Absence d'échauffement (en termes de qualité et en durée).	En début de la séance d'entraînement et de match.	Blessures musculaires, articulaires ou osseuses ;	1	1	1	3	Échauffement général et localisé (stretching, massage, footing léger, apport des préparateurs physiques.
	Surentrainement	Les charges des entraînements (3 fois/semaine) et celles des matchs les weekends et parfois en semaine.	dépression nerveuse ; maladies cardiaques et cérébrales	4	2	8	2	Agir sur la programmation des arbitres et sur la planification des différentes compétitions .

Famille de risques	Situations dangereuse	Conditions de survenu	Conséquences	Estimation				Actions préventives
				G	P	C	Priorité	
Risques biologiques	Contact avec des agents pathogènes dans les vestiaires	Utilisation des dispositifs sanitaires des vestiaires et /ou vestiaires insalubres	Infection, exposition au liquide souillé	4	3	12	1	Nettoyer régulièrement les vestiaires et les dispositifs sanitaires qui s'y trouvent.
	Contact avec des personnes atteintes de maladies contagieuses (hépatite ...)	Sur des actions ou des situations de matchs (joueur blessé, volonté de porte secours à un acteur...)	Infection, accident d'exposition à des liquides ou du sang souillés	4	1	4	3	Vacciner les arbitres contre toutes les maladies contagieuses
Risque physique	Éclairage intensif ou insuffisant dans les vestiaires et les couloirs menant aux vestiaires	Activités dans les vestiaires ou les couloirs (Sortie ou entrée dans les vestiaires ; le secrétariat d'avant et d'après le match)	Baisse de vision, atteinte oculaire	2	2	4	3	Contrôler régulièrement et remettre à niveau l'éclairage des vestiaires.
	Éclairage intensif ou insuffisant des projecteurs (stade I.J.C)	Lors des matchs joués en nocturne	Difficulté de suivre le jeu ; prise de mauvaises décisions ; protestation des supporteurs ; agressions	2	2	4	3	Contrôler régulièrement la luminosité des projecteurs.
	Facteurs climatiques (forte chaleur...)	Exposition à la chaleur et/ou aux rayons solaires lors de la gestion des matchs à certaines périodes de la saison et surtout sur les terrains à gazon synthétique.	Blessures ; apparition d'ampoules sur les pieds ; coup de chaleur. Maux de tête ; vision floue ; syncope (évanouissement).	3	1	3	3	Arroser régulièrement la pelouse lorsqu'il s'agit de gazon synthétique ; porter des vêtements légers et amples pour faciliter l'évaporation par la sueur.

Famille de risques	Situations dangereuse	Conditions de survenu	Conséquences	Estimation				Actions préventives
				G	P	C	Priorité	
	Exécution de mouvements dynamiques (sprint, pas chassés, mouvements brusques, changement constant de direction...)	Équipements sportifs ou terrains inadaptés (surfaces trop arrosées, ou trop dures...)	Blessures articulaires et/ou musculaires (entorse, luxation, crampe, élongation...) Glissade, chutes	4	1	4	3	Port de chaussures adaptées à la pelouse, échauffement et port de vêtements adaptés à l'environnement de travail.
Autres risques	Défaillances au niveau de la sécurisation des matchs	Nombre insuffisant d'agents de force de l'ordre ; lenteur dans les prises de décisions ; absence de garde rapprochée	Coups et blessure ; Démotivation ; Abandon de l'arbitrage	4	2	8	2	Amélioration du niveau de sécurisation des matchs ; assistance sécuritaire des arbitres avant, pendant et après les rencontres.
	Insuffisance de la visite médicale en termes de nombre d'examen	La non détection d'une contre-indication à la pratique du sport de haut niveau	Maladies respiratoire et/ou cardiaque ; blessures ; la mort.	4	1	4	3	Augmenter le nombre d'examen surtout chez les arbitres débutants.

CHAPITRES II : DISCUSIONS DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

Notre étude s'était assignée pour but d'optimiser la santé et la sécurité des arbitres de football intervenants au championnat de première division du Burkina Faso. Après avoir exploité et analysé les différentes données relatives aux questionnaires adressés aux arbitres et réalisés des entretiens auprès des personnes de ressources, nous essayerons de faire la discussion de l'ensemble des résultats de notre recherche. Nous avons pour ce faire, procédé tout d'abord à l'évaluation des différents facteurs de risques.

2.1. Discussions des résultats

2.1.1. Les risques psychologiques

Une population d'étude de cinquante-deux (52) personnes s'est prêtée au questionnaire de notre recherche.

Elle est répartie comme suit : 91,4% d'arbitres hommes et 8,6% d'arbitres femmes. Ce qui traduit que le genre féminin est faiblement représenté dans le corps de l'arbitrage au Burkina Faso. Les raisons peuvent être multiples, mais des résultats de la recherche de Mr Sawadogo Guébrina qui a travaillé sur la faiblesse de l'effectif féminin dans l'arbitrage de football au Burkina Faso, il est ressorti que cela est dû l'insuffisance d'offre financière de l'activité surtout qu'elle est exigeante en termes de temps et d'effort physique. À sa conclusion, nous pouvons adjoindre les pesanteurs sociales et culturelles comme facteur explicatif de la rareté des femmes dans cette activité.

En ce qui concerne les grades, la majorité des arbitres intervenants en D1, sont de grade fédéral (62,9%), ce qui permet de déduire qu'ils ont un niveau de connaissance des lois du jeu acceptable au regard des différents examens théoriques réussis. En effet, pour accéder au grade d'arbitre fédéral, le nouveau venu dans le métier doit réussir son premier test, lui décernant le grade d'arbitre de district. Après quelques années de pratique, il doit être soumis à nouveau à un test pouvant lui permettre de devenir arbitre de ligue et un dernier test pour devenir arbitre fédéral, sans compter les différents stages de perfectionnement organisés à leur attention.

En ce qui concerne le nombre d'année d'expérience, notre enquête a révélé qu'un bon nombre d'arbitres soit 48,5% de la population enquêtée ont moins de cinq (05) ans d'expérience dans l'arbitrage des matchs de première division. Cela constitue pour nous un facteur pouvant induire

à des prises de mauvaises décisions au regard du niveau de la compétition, de l'affluence et de l'exigence du public à ce niveau de championnat. Dans de nombreux contextes les années de pratique et le niveau d'expertise sont souvent considérés comme un indicateur de qualité dans la prise de décision (www.cairn.info). La déperdition des arbitres peut être le facteur explicatif de ce constat.

Dans notre étude, nous nous sommes également intéressés aux tranches d'âge des arbitres officiant dans cette compétition. À cet effet, l'étude a révélé qu'aucun arbitre n'a moins de 25 ans, 62,86% des arbitres enquêtés ont un âge compris entre 25 et 35 et 37,14% ont plus de 35 ans. En partant du principe que la FIFA accepte aujourd'hui la nomination des arbitres de 25 ans avec une possibilité d'arbitrer au-delà de 45 ans, nous serons tentés de croire que nous avons de jeunes arbitres à l'élite nationale. Cependant, les données scientifiques confirment l'impact de l'âge sur la performance sportive. En effet de nombreux écrits situent l'âge optimale à la pratique sportive de haut niveau, entre 15 à 25 ans. Passé cet âge, les performances en vitesse et en force explosive commencent à décroître. Ces deux qualités sont pourtant fondamentales chez l'arbitre fait assez de sprint lors des matchs. L'âge avancé des arbitres évoluant en première division constitue donc un facteur de risque.

Aussi notre enquête a révélé que les arbitres ont, bel et bien été victimes d'agressions verbales à raison de 91,4% de la population enquêtée, d'agressions physiques soit 42,9% de la population enquêtée. Les violences sur les arbitres sont donc des risques qui peuvent affecter leur santé et leur performance sur les matchs.

2.1.2. Les risques mécaniques

Sur le plan des blessures sportives, à l'image de la pratique de toute activité physique et sportive, l'arbitrage du football expose les pratiquants à des risques de divers ordres. L'enquête réalisée auprès des arbitres a révélé que ceux-ci sont victimes de blessures, surtout de type musculaire et articulaire telles que la crampe avec un taux de 57,1% des répondants, l'entorse 20% des répondants, l'élongation 14,3% des répondants et la luxation 2,9% des répondants et bien d'autres blessures non moins importantes. Les fractures et les risques d'atteinte cardiaque ne sont pas à oublier car de nos jours le jeu du football est très rapide et oblige les arbitres à un travail intense pour être à la hauteur des tâches qui leur sont confiées. Ce qui peut entraîner des blessures graves. Exemple de l'arbitre international français mort à 42 ans d'un AVC est illustratif.

2.1.3. Les risques biologiques

Nous nous sommes également intéressés à la salubrité des vestiaires au regard du fait que les arbitres, au cours d'un match, peuvent y séjourner pendant au moins trois (3) heures de temps. Ils peuvent alors être infectés si les dispositions d'hygiène ne sont pas bonnes dans ces vestiaires. L'enquête a alors malheureusement indiqué que 91,2% de la population enquêtée ne sont pas satisfaites de la salubrité des vestiaires. Ce qui constitue pour nous un facteur de risque biologique. Il en est de même pour les dispositifs sanitaires dans les vestiaires des différents stades où se jouent les matchs de championnat de première division. En effet les appréciations des arbitres sont diverses. Mais il faut retenir que les données sont concentrées sur les critères « moins bons » et mauvais. Ce qui signifie que l'état d'hygiène des dispositifs sanitaires est à revoir pour permettre à ces acteurs d'être dans de bonnes conditions d'hygiène les jours de matchs.

2.1.4. Les risques physiques

Notre étude s'est également intéressée à l'identification des risques physiques. A cet effet nous avons ciblé l'éclairage des vestiaires, des projecteurs du stade I.J.C. En ce qui concerne le niveau de l'éclairage du stade I.J.C, 17 enquêtés ont estimé qu'il est bien éclairé contre 16 qui estiment qu'il est moyennement éclairé.

Quant au stade « Wobi » de Bobo ,12 enquêtés ont indiqué qu'il est bien éclairé contre 10 qui estiment qu'il est moyennement éclairé. Au regard de ces résultats, nous pouvons conclure que le niveau de l'éclairage des vestiaires au niveau du stade I.J.C et au stade « Wobi » de Bobo est acceptable. Par contre, au niveau du stade de Koudougou et de Ziniaré les appréciations se sont beaucoup portées sur les critères « moyennement éclairé » et « mal éclairé ». En effet, 13 enquêtés ont estimé que le vestiaire du stade de Ziniaré est moyennement éclairé contre 9 arbitres qui ont indiqué qu'il est mal éclairé. Quant au stade de Koudougou, 15 arbitres de la population enquêtée ont pensé que le vestiaire est moyennement éclairé contre 10 arbitres qui ont estimé qu'il est mal éclairé. Partant de ce résultat et les critères sur lesquels les choix se sont portés, nous estimons qu'une amélioration de l'éclairage s'impose pour préserver les arbitres des risques de douleurs oculaires. Notre enquête s'est portée également sur le niveau de l'éclairage des projecteurs du stade I.J.C. étant donné que certains matchs sont joués en nocturne. L'enquête a révélé que 54,3% de la population enquêtée ont estimé qu'ils éclairent moyennement, 20% ont indiqués qu'ils éclairent faiblement, les autres 20% n'ont apporté aucun jugement et 5,7% ont estimé que les projecteurs éclairent trop. Le niveau de l'éclairage des

projecteurs est à surveiller régulièrement pour éviter d'exposer les acteurs non seulement à des blessures mais aussi à des prises de décisions erronées.

2.1.5. Autres activités source de risques

En plus des points que nous venons d'aborder comme facteurs de risques pour les arbitres, nous ne pouvons occulter certaines activités qui sont à même de les exposer. Nous avons voulu avoir l'avis des arbitres sur l'organisation du test de valeur physique, la visite médicale et le dispositif sécuritaire en place lors des matchs.

Pour ce qui est du test de la valeur physique, l'enquête a révélé que, 60% des arbitres pensent qu'il faut améliorer les mesures préventives mise en place lors du test de valeur physique. Nous pouvons donc deviner que l'organisation du test de valeur physique doit être réviser surtout en ce qui concerne sa planification. Car des arbitres sont exposés à l'ensoleillement due au démarrage tardif des différents tests de valeur physique.

En ce qui concerne la visite médicale, 71,1% de la population enquêtée ont estimé qu'il faut l'améliorer. Nous pouvons donc conclure qu'il serait intéressant que le protocole de la visite médicale prenne en compte d'autres examens tel l'examen de sang par exemple, surtout lorsque l'arbitre est à ses débuts dans l'activité. Cela pourrait déceler d'autre anomalies incompatibles à la pratique du sport de haut niveau et éviter des situations déplorable tel l'évènement de 2012.

Par rapport au dispositif sécuritaire mis en place lors des matchs, il faut dire que les avis des arbitres sont partagés équitablement. C'est-à-dire que 50% de la population enquêtée ont estimé que le dispositif doit être amélioré, contre 50% qui ont estimé que le dispositif est satisfaisant. Partant des agressions physiques dont les arbitres sont victimes chaque saison, nous estimons que des actions plus concrètes doivent être mises en place pour mieux sécuriser les arbitres.

Au regard des différents risques identifiés, il serait judicieux que quelques recommandations soient formulées pour éventuellement contribuer à l'amélioration des conditions de travail de ces acteurs incontournables dans le jeu du football.

2.2. Recommandations et perspectives

Dans cette étude, il ressort que les arbitres de football sont exposés à des risques de criticité variables.

Le tableau suivant fait le récapitulatif des principaux risques sur lesquels des mesures doivent être prises.

Tableau 6 : récapitulatif des principaux risques

Type de risque	Criticité	Priorité
Les risques de violences ou d'agressions verbales	12	1
Les risques d'exposition à des agents pathogènes	12	1
Les risques de violences ou d'agressions physiques	12	1
Les risques d'accident de trajet	12	1
Les risques liés à d'éventuel surentrainements	8	2
Les risques liés à la défaillance sécuritaire des matchs	8	2

Source : recherche personnelle

Les enquêtes réalisées dans le cadre de la présente étude nous ont permis de faire les constats suivants :

Malgré les efforts faits par la FBF, les arbitres restent toujours victimes d'acte de violences ;

Les mesures sécuritaires mises en place lors des matchs sont insatisfaisantes ;

Les conditions de travail des arbitres nécessitent une amélioration.

Fort de ce constat, la prise en compte des recommandations suivantes s'avère nécessaires en vue d'optimiser la santé et la sécurité des arbitres.

Au regard de la persistance des violences contre les arbitres et la situation sécuritaire du pays, il serait recommandable de mettre en place un certain nombre de mesures préventives.

À l'endroit du Ministère des Sports de la Jeunesse et l'Emplois (MSJE)

- Accompagnement des fédérations par une éducation sportive des acteurs de toutes les disciplines sportives (publique, sportif, entraîneurs, joueur...).
- La prise en compte de l'arbitrage d'une manière générale dans la loi 050- 2019/AN portant loi d'orientation des sports et des loisirs. En effet, dans cette loi, il est fait mention des différents métiers du sport. Malheureusement l'arbitrage n'en fait pas partie. Nous estimons que cette activité mérite d'être inscrite dans cette loi en qualité de métier à temps partiel au regard du rôle que jouent ces acteurs dans la promotion de tout sport. Cette reconnaissance peut être gage de satisfaction morale chez les arbitres.
- Au regard des violences perpétrées sur les arbitres, nous proposons l'adoption d'une loi pour les protéger juridiquement en les plaçant en mission de service public lorsqu'ils sont en activité, à l'image de ce qui se fait actuellement en France. En effet, la mission de service public est une tâche qui est considérée comme une responsabilité de l'Etat ou d'une institution publique. Elle vise à satisfaire un besoin collectif ou d'intérêt général.

À l'endroit de la FBF

➤ Sensibiliser l'ensemble des acteurs du football

Partant du principe que les arbitres sont des humains comme tout autre personne, les erreurs d'arbitrage ne doivent pas être des raisons valables pour les agresser. Alors des actions fortes comme la sensibilisation de l'ensemble des acteurs doit être entreprise régulièrement à travers des animations radiophoniques et télévisuelles, de même que l'organisation régulière des échanges sur les lois du jeu à l'endroit du public, des entraîneurs, des joueurs et des présidents de clubs.

➤ Recourir à la répression si nécessaire

Malgré les efforts de sensibilisation, si des personnes s'adonnent toujours à des actes de violences dans les stades, que la loi soit appliquée pour amener ces fautifs à la raison.

➤ L'interdire l'introduction dans l'enceinte des stades de tout objet pouvant servir de projectile pour atteindre un officiel de match

Les bidons d'eau et autre objet sont souvent utilisés par les supporters comme des projectiles contre les arbitres. Pour ce faire, nous proposons qu'on interdise le transport de tout objet susceptible d'être utilisé pour agresser les arbitres.

➤ Sécuriser les enceintes et l'extérieur des stades

Au regard du contexte d'insécurité du pays, la sécurité des manifestations sportives doit aussi être renforcée afin de pouvoir anticiper sur toute situation désagréable qui pourrait survenir. A cet effet, nous proposons que des caméras de surveillances soient installées dans les enceintes et les esplanades des stades. Aussi, l'accent doit être mis sur la prévention précoce plutôt que sur l'intervention tardive. Les agents de sécurité doivent être formés à la sécurisation des manifestations sportives pour les amener à partir d'une lecture des faits du match présent ou passé afin de prévoir le dispositif à mettre en place. La sécurité ne doit pas être que dissuasive, elle doit plutôt être préventive et anticipative sur les éventuelles violences.

➤ Renforcer le dispositif sécuritaire des grilles de protection

Les grilles telles qu'elles sont conçues sont facilement franchissables. Pour ce faire, nous proposons que des mesures d'ingénieries soient entreprises pour les rendre difficilement franchissables par toute personne animée de mauvaise intention. Par exemple, il peut envisager de creuser un fossé juste à côté des grilles du côté des gradins pour éviter l'accessibilité à ces derniers, à l'image de ce qui est fait dans certains pays comme Algérie.

➤ **Prendre en charge les examens supplémentaires demandés**

La visite médicale actuelle résout bon nombre de problèmes certes, mais nous estimons qu'elle peut être améliorée pour inclure d'autres examens surtout lorsque l'arbitre est à son début dans le métier. Ce qui permettra de déceler très tôt d'éventuels contre-indications d'ordre médicale. A l'issue de la visite médicale, lorsque des situations non confortables sont constatées chez un arbitre, il lui est demandé des examens supplémentaires qui sont à ses frais. Nous recommandons que ces examens supplémentaires soient également pris en charge par la Fédération au regard du rôle que jouent les arbitres pour la bonne marche des différentes compétitions.

➤ **Améliorer le niveau de salubrité des vestiaires**

Les arbitres sont amenés le jour d'un match, à passer près de 4 heures de temps dans les vestiaires. Ils ont besoin non seulement de satisfaire à leurs besoins naturels mais aussi de prendre une douche avant et après le match. Cependant, les dispositifs sanitaires de certains vestiaires sont en pannes par moment et d'autres ne présentent pas ces commodités. Pour ce faire, il serait judicieux de mettre ces sanitaires en bon état afin d'offrir aux arbitres de bonnes conditions de travail. Le bon état de fonctionnement des dispositifs sanitaires préserve les arbitres de l'exposition aux agents pathogènes qui sont sources de maladies.

À l'endroit de la CCA

Prévoir des modules de formations en psychologie et en secourisme à l'endroit des arbitres afin qu'ils soient prêts à tout moment de surmonter les difficultés qui se présenteront à eux, lors des différents matches.

Avoir une rigueur dans la tenue effective des tests de valeur physique programmés et à des horaires donnés afin en éviter d'exposés certains arbitres à la chaleur et aux effets des rayons solaires.

A l'endroit des arbitres

➤ Être conscient de leur environnement :

Les arbitres doivent être conscients de leur environnement tout en restant concentrés sur le match. Ils doivent être conscients des situations potentiellement dangereuses autour d'eux, telles que des supporters agressifs ou des conditions climatiques ou des conditions de travail moins reluisantes.

➤ Prendre des dispositions pour leur propre sécurité

Les arbitres doivent être vigilants et prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour assurer leur propre protection et la sécurité de tous les intervenants impliqués dans le match.

CONCLUSION

Les arbitres de football, à l'image de tous les autres acteurs de ce sport sont exposés à des risques professionnels comme d'ailleurs toute activité humaine. Notre stage à la direction du département de l'arbitrage a été une occasion pour nous d'être plus près des acteurs du championnat de première division d'une manière générale et particulièrement des arbitres de football. Cela nous a permis de nous en rendre compte des risques et de recenser ceux auxquels les arbitres en activités, peuvent être exposés.

Partant du principe que les arbitres sont des personnes qui vivent et ressentent les conséquences des événements malheureux mieux que quiconque, nous leurs avons adressé un questionnaire afin de récolter leurs réponses, les analysées, les interprétées et enfin, de proposer des solutions palliatives aux risques auxquels ils sont exposés. Nous avons estimé également, qu'un retour d'expérience nous permettra de recenser au mieux, les différents risques auxquels les arbitres sont exposés. Pour ce faire, nous nous sommes entretenus avec des personnes de ressources du domaine.

L'ensemble de ces démarches nous a permis d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques auxquels les arbitres sont exposés.

Nous avons terminé notre travail en formulant quelques recommandations à l'endroit du ministère de tutelle des fédérations sportives du Burkina Faso c'est-à-dire le Ministère des Sports de la Jeunesse et l'Emploi (MSJE), de la Fédération burkinabè de football, de la structure dirigeante de l'arbitrage et aux arbitres.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir accompli un travail parfait car, il s'agit d'une œuvre humaine, mais, nous osons croire que, nous avons ouvert un chemin sur lequel pourraient emprunter d'autres étudiants pour apporter plus d'amélioration aux conditions de travail des arbitres et de bien d'autres acteurs du football au Burkina Faso et pourquoi pas ailleurs ; dans le monde.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS	III
GLOSSAIRE	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES	VII
RESUME	VIII
ABSTRACT	VIII
SIGLES ET ABBREVIATIONS	IX
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	3
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE.....	4
1.1. Problématique	4
1.2. Objectifs de l'étude	7
1.2.1. L'objectif général.....	7
1.2.2. Les objectifs spécifiques.....	7
1.3. Intérêt de l'étude	7
1.4. Les limites de l'étude	8
1.5. Définitions des concepts.....	8
1.5.1. Optimisation	8
1.5.2. Santé	8
1.5.3. Sécurité	9
1.5.4. Sport	9
1.5.5. Arbitre et arbitrage	9
1.6. Présentation du milieu de stage	10
1.6.1. Cadre de l'étude : la fédération burkinabè de football	10
a. Historique de la FBF	10
b. Buts de la FBF	10
La FBF a pour buts de :.....	10
c. Situation géographique	11
1.6.2. Champ de l'étude : arbitrage du football.....	11
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	12
2.1. Revue de littérature	12

2.1.1. Les textes de référence en matière de prévention des risques professionnels au Burkina Faso.....	12
2.1.2. Quelques textes régissant la pratique des activités physiques et sportives au Burkina Faso.....	13
a. Les textes d'ordre général.....	13
b. Les textes de références régissant le football au Burkina Faso	14
2.1.3. Mesure gouvernementale pour la prévention et le soin des blessures chez les sportifs.....	15
2.2. Historique et analyse critique des travaux antérieurs.....	16
2.3. Choix des méthodes d'analyse et d'évaluation.....	17
2.3.1. Choix de la méthode d'analyse des risques	17
2.3.2. Choix de la méthode d'évaluation des risques.....	17
a. Cotations de la probabilité (P)	17
b. Cotation de la gravité	18
c. Cotation de la criticité	18
2.4. Démarche préparatoire	19
2.5. Démarche administrative.....	20
2.6. Échantillon et échantillonnage.....	20
2.6.1. Taille de l'échantillon.....	20
2.6.2. Échantillonnage.....	21
a. Les arbitres en activité.....	21
b. Les anciens arbitres	21
c. Les instructeurs physiques et théoriques	21
d. Le président et l'anciens président de la CCA.....	21
e. Les inspecteurs des arbitres	21
f. Les membres fédéraux et de la ligue de football professionnel	22
g. Le médecin sportif	22
2.7. Techniques et instruments de collecte des données	22
2.7.1. Techniques de collecte des données :.....	22
2.7.2. Instruments de collecte des données :	22
a. En rapport avec l'entrevue :.....	22
b. En rapport avec l'observation :.....	23
c. En rapport avec le questionnaire :.....	23
2.8. Déroulement de l'enquête	23
2.9. Les outils et matériels utilisés.....	23
2.10. Respect de l'éthique	23

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS ET DISCUSIONS	24
CHAPITRE I : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	25
1.1. Résultats de l'enquête réalisée auprès des arbitres de football de la D1	25
1.1.1. Résultats relatifs à la caractéristique des enquêtés.....	25
1.1.2. Résultats relatifs à l'identification des risques éventuels	27
1.2. Synthèse des visites de terrain et des entretiens réalisés	41
1.3. Évaluation des principaux risques	42
1.3.1. Identification et analyse des principaux risques	42
1.3.2. Évaluation et hiérarchisation des principaux des risques auxquels sont exposés les arbitres de football	44
CHAPITRES II : DISCUSIONS DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	50
2.1. Discussions des résultats	50
2.1.1. Les risques psychologiques	50
2.1.2. Les risques mécaniques	51
2.1.3. Les risques biologiques	52
2.1.4. Les risques physiques	52
2.1.5. Autres activités source de risques	53
2.2. Recommandations et perspectives	53
CONCLUSION.....	57
TABLE DES MATIÈRES	58
BIBLIOGRAPHIE	61
ANNEXES	LXII

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES :

- *BENJAMIN Danet : le dossier noir du foot, édition Solar, bibliothèque de ISSDH*
- *CHRISTINE de Montvaton : le dico du foot, édition l'aube*
- *J. Lienard, J. Renaud, C. Blum : actualités sport et médecine*
- *Charles ZONGO : l'histoire du sport au Burkina Faso : les pratiques sportives de la Haute-Volta au Burkina Faso. OUAGADOUGOU : Sankofa et Gurli Edition, 420 pages ;*
- *V. Rechik, M. Lindsay et A. Nowak : Sport et santé : les blessures chez les sportifs ;*
- *Serge Govaert, Manuel Comeron : foot et violence- politique, stade et hooligans, 1995. 199 pages ;*
- *Congo Issaka : recueil des principaux textes régissant les activités physiques et les structures dirigeantes, Edition Sidwaya, 2002. 589 pages.*

LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- *La loi 028/AN pour tant Code du travail*
- *Décret N°96-355/PRES/PM/MJ/METSS portant liste des maladies professionnelles*
- *La loi N°015-2006 du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux employeurs salariés et assimilés au Burkina Faso ;*
- *La loi 050-2019/AN portant loi d'orientation des sports et des loisirs ;*
- *Règlement du championnat de première division saison 2022-2023 ;*
- *Statut de l'arbitrage du Burkina Faso ;*
- *Convention N°161(1995) concernant les services de santé au travail à travers la surveillance des lieux de travail ;*
- *La convention N°187 portant sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.*

LES MEMOIRES

- *BELEM Seydou : « déperdition des arbitres de football : les facteurs explicatifs, juillet 2019 ».*
- *TAMINI Sénimi : « analyse et évaluation des risques professionnels en milieu hospitalier : cas des urgences pédiatriques du centre hospitalier universitaire de Bogodogo, 2020 ».*

- *BELOUM Windpanga Sonia Emilie : « la faible adhésion à la commission des arbitres au handball : facteurs explicatifs, juin 2016 ».*
- *SAWADOGO Guébrina : « la faiblesse de l'effectif féminin dans l'arbitrage de football au Burkina Faso ».*

SITES INTERNET

- <https://beep.ird.fr>index>assoc>M108-56.dir> /Martin Pierre D. THIAO : « analyse des raisons de la violence faite aux arbitres de football dans le mouvement « Nawetaan » dans le département de Tivaouane, année académique 2007-2008.
- <https://beep.ird.fr>index>assoc>M199-21.dir/> Gana NDione : « essai d'analyse des raisons de la violence sur les arbitres de football : cas du championnat du Sénégal de première division, saison 1998-1999 ».
- www.letalon.net;
- <https://www.aib.bf>;
- Bafujiinfo.com-FASO FOOT : les arbitres boycottent les matchs ;
- <https://www.ila.org>docs>SERVAL>BFA-97906>.
- <https://lefaso.net>;
- www.iburkina.com>2021>May;
- www.sidwaya.info;
- blogs.ac-normandie.fr ;
- lesdefinition.fr/sport ;
- <https://digitalhub.fifa.com>original>: guide de bonnes pratiques de la FIFA ;
- fr.m.wikipedia.org ;
- www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2014-1-page78.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE

Questionnaire à l'endroit des arbitres

Ce questionnaire entre dans le cadre de la rédaction d'un mémoire en vue de l'obtention de la licence professionnelle, option, santé, sécurité et situation d'urgence. Le thème est : « optimisation de la santé et de la sécurité des arbitres de football. Cas des arbitres du championnat de première division du Burkina Faso ». Nous comptons sur vous pour recueillir le maximum d'informations.

N.B. L'anonymat est garanti.

Caractérisation des enquêtés

- | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|--|---|
| 1. le genre | 2. Le grade | 3. Age | 4. Nombre d'année d'expérience en DI |
| ☐ masculin | ☐ fédéral | ☐ < 25 ans | ☐ < 5 ans |
| ☐ féminin | ☐ ligue | ☐ entre 25 et 35 ans | ☐ entre 5 et 10 ans |
| | ☐ district | ☐ > 35 ans | ☐ > 10 ans |

Identification d'éventuels risques psychosociaux

5. avez-vous une autre activité en plus de l'arbitrage ?

- ☐ oui ☐ non

6. si oui, quelle est l'attitude de votre employeur vis-à-vis de vous, si vous devriez vous absenter pour raison de match ?

- ☐ félicite et encourage
- ☐ refus par moment
- ☐ ne veut pas entendre parler
- ☐ aucune

7. avez-vous déjà été victime à l'occasion d'un match d'un ou des événement(s) ci –dessous ?

- ☐ agression verbale
- ☐ refus par agression physique
- ☐ harcèlement
- ☐ tentative de corruption

8. laquelle/lesquelles des situations suivantes peut ou peuvent vous stresser avant ou pendant l'arbitre d'un match ?

- ☐ les équipes en opposition
- ☐ les supporters
- ☐ l'absence ou nombre insuffisant d'agents de sécurité

- ☐ la qualité du terrain
- ☐ la fatigue du voyage ou la sensation de fatigue
- ☐ contraintes liées à la fonction principale
- ☐ autres

Identification d'éventuels risques mécaniques

9. avez-vous déjà été victime ou connaissance d'un arbitre ayant été victime d'accident de trajet en se rendant ou en revenant du stade pour raison de match ?

☐ oui ☐ non

10. si oui, quelles ont été les dispositions prises ?

- ☐ demander un constat
- ☐ informer vos responsables dans le domaine de l'arbitrage
- ☐ aucune action

11. avez-vous déjà été victime au cours d'un match d'un/de plusieurs des blessures suivantes ?

- ☐ crampe ☐ chute ☐ entorse ☐ fracture ☐ élongation ☐ collision ☐ glissade
- ☐ luxation ☐ autres

Identification d'éventuels risques biologiques

12. quelle appréciation faites-vous des dispositifs sanitaires dans les vestiaires des arbitres dans les différents stades ?

OUAGA : stade IJC

Dispositif	Bon	Moins bon	Mauvais	Aucune idée
Toilette				
Lavabos				
Urinoir				

BOBO : stade Wobi

Dispositif	Bon	Moins bon	Mauvais	Aucune idée
Toilette				
Lavabos				
Urinoir				

KOUDOUGOU

Dispositif	Bon	Moins bon	Mauvais	Aucune idée
Toilette				
Lavabos				
Urinoir				

ZINIARE

Dispositif	Bon	Moins bon	Mauvais	Aucune idée
Toilette				
Lavabos				
Urinoir				

Identification d'éventuels risques physiques

13. quelle appréciation faites-vous du niveau de l'éclairage des vestiaires des arbitres ?

Localité	Critère			
	Bien éclairé	Moyennement éclairé	Mal éclairé	Aucune idée
OUAGADOUGOU				
BOBO				
KOUDOUGOU				
ZINIARE				

14. quelles sont vos impressions sur le niveau de l'éclairage des projecteurs du stade IJC ?

☐ trop éclairé ☐ moyennement éclairé ☐ faiblement éclairé ☐ aucune idée

15. si vous aviez le choix, sur quel type de pelouse souhaiteriez- vous arbitrer

- ☐ gazon naturel
- ☐ gazon synthétique

Justifier votre choix.

Autres activité source d'éventuels risques

16. Quelles sont vos impressions de la qualité de la visité médicale ?

- ☐ répond bien aux attentes
- ☐ reste à parfaire
- ☐ ne répond pas du tout aux attentes

17. quelles sont vos impressions du dispositif sécuritaire mis en place lors des matchs ?

☐ très satisfaisant ☐ satisfaisant ☒ pas satisfaisant ☐ absence de sécurité

Autres commentaires

.....
.....

LES GUIDES D'ENTRETIEN

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES PRESIDENTS CCA

Ce questionnaire entre dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence professionnelle, **option : Santé Sécurité Situation d'Urgence**. Il a pour but de déterminer **les facteurs de risques susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité des arbitres intervenant au championnat de première division** et partant, proposer des mesures préventives.

- 1- Quelles sont vos impressions sur la pertinence de telle recherche ?
- 2- Pouvez-vous nous parler de quelques situations nuisibles à la santé et la sécurité auxquels vous avez été victime au cours de l'exercice de cette activité ?
- 3- Avez-vous connaissance des mesures préventives prises par la fédération pour garantir la santé et la sécurité des arbitres en activités ?
- 4- Comment appréciez-vous les dispositifs sécurité mise en place lors des matches ?
- 5- Ces mesures peuvent-elles ou doivent-elles être amélioré afin de mieux sécuriser les arbitres ?
- 6- L'ensemble des arbitres enquêtés disent ne pas avoir accès à leurs notes après un match, pensez-vous qu'une amélioration peut-elle être faite à ce niveau ? étant donné que certain disent ne pas être satisfait de leur rang.
- 7- Vous aviez été président de la CCA durant deux mandats. Avez-vous le sentiment d'avoir atteint vos objectifs ? Sinon ! Qu'est-ce que vous auriez voulu apporter de plus à l'arbitrage burkinabé ?

Merci pour votre contribution

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES INSPECTEURS D'ARBITRES

Ce questionnaire entre dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence professionnelle, **option : Santé Sécurité Situation d'Urgence**. Il a pour but de déterminer **les facteurs de risques susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité des arbitres intervenant au championnat de première division** et partant, proposer des mesures préventives.

- 1- Quelles sont vos impressions sur la pertinence de telle recherche ?
- 2- Pouvez-vous nous parler de quelques situations dommageables pour la santé et la sécurité que vous avez vécu au cours de l'exercice de cette activité ?
- 3- Avez connaissance des mesures préventives prises par la fédération pour garantir la santé et la sécurité des arbitres en activités ?
- 4- Comment appréciez-vous les dispositifs sécurité mise en place lors des matches ?
- 5- Que proposez-vous comment mesures en vue d'amélioration la santé et la sécurité des arbitres de football ?

Merci pour votre contribution

QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DU MEDECIN SPORTIF

Ce questionnaire entre dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence professionnelle, **option : Santé Sécurité Situation d'Urgence**. Il a pour but de déterminer **les facteurs de risques susceptibles de porter atteinte à la santé et à la sécurité des arbitres intervenant au championnat de première division** et partant, proposer des mesures préventives.

Nous comptons sur vous pour recueillir le maximum d'informations.

- 1- Quelles sont vos impressions sur la pertinence de telle recherche ?
- 2- Quelles sont les différents examens demandés aux arbitres ?
- 3- Comment trouvez-vous ces examens en termes de nombre ?
- 4- Trouvez-vous légitime qu'on demande à un arbitre déclaré inapte après vos examens, de prendre en charge les examens supplémentaires qui lui sont demandés ?

Merci pour votre contribution